



■ RAPPORT FINANCIER 2013

**PSB** INDUSTRIES  
Emballage et chimie de spécialités

# PSB INDUSTRIES

Emballage et chimie de spécialités

## Rapport financier 2013 Sommaire

Organisation du Groupe **P. 2**

Carnet de l'actionnaire **P. 4**

Rapport de gestion **P. 6**

Comptes consolidés **P. 32**

Annexe aux comptes consolidés **P. 38**

Comptes sociaux **P. 80**

Annexe aux comptes sociaux **P. 83**

Gouvernance **P. 94**

Projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire  
et extraordinaire du 27 mai 2014 **P. 101**

Sommaire d'accès rapide **P. 113**

# Chapitre 1

## Organisation du groupe

### 1. Composition du comité exécutif

Un comité exécutif groupe a été mis en place en 2012. Il répond à la volonté de créer un organe de gouvernance opérationnelle autour d'Olivier Salaun. Il regroupe le président de PSB Industries, les présidents des trois pôles, le directeur financier du groupe.

	Age	Nationalité	Date d'entrée en fonction
<b>Olivier Salaun</b> Président Directeur Général	42 ans	française	2012
<b>Didier Mangin</b> Directeur Financier	54 ans	française	2012
<b>Fabrice Baravaglio</b> Président (emballage cosmétique parfumerie)	43 ans	française	2012
<b>Sylvain Raux</b> Président (emballage sur mesure)	47 ans	française	2012
<b>Denis Deruelles</b> Président (chimie de spécialités)	61 ans	française	2012

### 2. Activités du groupe

Le groupe est organisé, pour les besoins du management, en secteurs d'activité déterminés en fonction de la nature des produits et services rendus, et compte les trois secteurs opérationnels suivants :

- l'activité emballage cosmétique parfumerie (Texen) spécialisée dans l'injection plastique et le parachèvement,
- l'activité emballage sur mesure (CGL Pack) spécialisée dans la conception et la fabrication d'emballages thermoformés sur mesure pour des produits de grande consommation,
- l'activité chimie de spécialités (Baikowski) spécialisée dans la production de poudres et de formulations liquides à base d'alumine ultra-pure.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels.

Le groupe PSB Industries conçoit, développe et produit des solutions innovantes sur mesure et haut de gamme pour ses marchés stratégiques Luxe & Beauté, Santé & Hygiène, Agro-alimentaire & Distribution, Eclairage & Industries de pointe.

### 3. Organigramme simplifié du groupe

Les pourcentages d'intérêts sont mentionnés dans la note 3 en page 49.



## 4. Communication

### 4.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités sont disponibles sur le site internet du groupe [www.psbindus.com](http://www.psbindus.com).

Elles peuvent également être obtenues par :

téléphone : 33.(0)4.50.09.00.02,  
e-mail à [finance@psbindus.com](mailto:finance@psbindus.com),  
courrier à l'adresse de PSB Industries (BP 22 - 74001 Annecy Cedex).

### 4.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site «[www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr)» et sur celui du groupe «[www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)».

	<b>date</b>
Chiffre d'affaires année 2012	10/01/2013
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin décembre 2012	15/01/2013
Bilan de contrat de liquidité au 31/12/2013	30/01/2013
Modalités de mise à disposition des documents sur les engagements de conservation de la "Loi Dutreil"	08/03/2013
Résultats année 2012*	18/03/2013
Rapport financier annuel 2012	02/04/2013
Gouvernement d'entreprise 2012	02/04/2013
Contrôle interne 2012	02/04/2013
Honoraires 2012 des commissaires aux comptes	02/04/2013
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2013	09/04/2013
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale	30/04/2013
Information financière trimestrielle au 31/03/2013	13/05/2013
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2013	09/07/2013
Information relative au contrat de liquidité	18/07/2013
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin juin 2013	18/07/2013
Résultats du 1er semestre 2013	25/07/2013
Rapport financier semestriel 2013	26/07/2013
PSB Industries dévoile son plan stratégique	01/10/2013
Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2013	08/10/2013
Information financière trimestrielle au 30/09/2013	07/11/2013

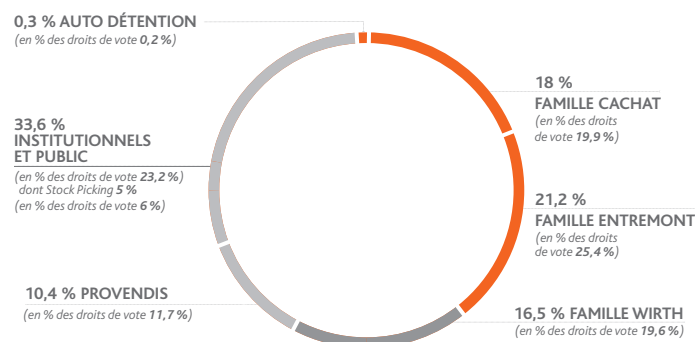
\* Cette information a également été publiée dans le journal «Les Echos».

# Chapitre 2

## Carnet de l'actionnaire

### 1. Répartition de l'actionnariat

Selon les dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-11 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires sont les suivants :



(en % des droits de vote) : les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les familles Cachat, Entremont et Wirth agissent de concert.

Certains actionnaires ont en application de l'article 885IB du CGI signé en 2012 des engagements collectifs de conservation des titres (note 6.3 page 14).

### 2. Renseignements valeur

Capital	7 350 000
Date d'introduction premier marché	1955
Code ISIN	FR0000060329
Classification ICB	2000 (Industries)
Coté NYSE Euronext à Paris	Compartiment C
Code Reuters	PSBP.PA
Code Bloomberg	PSB FP

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, PSB Industries a confié à Oddo Corporate Finance la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

### 3. Renseignements boursiers

#### 3.1. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE PSB INDUSTRIES EN 2013



### 3.2. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	2013	2012	2011
Nombre d'actions	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre de titres échangés	787 016	270 754	360 451
Capitaux échangés (en Keuros)	21 995	6 449	9 867
Cours le plus haut (en euros)	34,95	28,70	30,47
Cours le plus bas (en euros)	20,70	19,60	19,30
Dernier cours de l'année (en euros)	34,86	20,79	20,26
Capitalisation boursière en fin d'exercice (en millions d'euros)	128	76	74
Moyenne des capitaux échangés par séance (milliers d'euros)	86	25	38

#### Données par action

Ces données sont calculées en tenant compte du nombre moyen d'actions propres détenues par la société.

	2013	2012	2011
Capitaux propres	26,83	24,68	23,60
Résultat net	3,46	2,80	3,15
Dividende	1,35*	1,20	1,55

\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014.

Le conseil d'administration en date du 12 décembre 2013, conformément aux articles L232-12 alinéa 2 du code de commerce et R232-17 dudit code, a décidé de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 0,50 euro au titre des 3 675 000 actions qui composent le capital social, soit un dividende de 1 837 500 euros (sous réserve des actions détenues par la société), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cet acompte a été mis en paiement au siège social à compter du 10 janvier 2014. L'acompte sur dividende versé en janvier 2013 était de 0,50 euro par action.

### 3.3. AUTRES INFORMATIONS

PSB Industries participe chaque année à la journée valeur moyenne organisée par Oddo Midcap et présente des comptes annuels et semestriels à la communauté financière lyonnaise et parisienne.

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale.  
(32, rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3).

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire aura lieu à Annecy le mardi 27 mai 2014 à 10h00.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014, suivant l'article 44 de nos statuts et en application de la loi, pour vous présenter notamment les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rappel des principes comptables et règles de consolidation, ainsi que les annexes ci-après, vous donneront, nous l'espérons, tous les renseignements qui vous seront utiles pour juger de la situation de l'entreprise.

### 1. Analyse des résultats consolidés du groupe

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 s'élève à 257,0 millions d'euros, en progression de 3,6 % (4,1 % à taux de change constant tcc).

Avec un EBIT de 21,0 millions d'euros, la rentabilité opérationnelle atteint 8,2 %.

Le coût de l'endettement financier net est de 2,6 millions d'euros et représente 12,3 % du résultat opérationnel.

Le résultat net part du groupe de PSB Industries s'élève à 12,6 millions d'euros, soit 4,9 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA atteint 38,0 millions d'euros soit 14,8 % du chiffre d'affaires.

Les investissements industriels nets sont de 11,1 millions d'euros et représentent 4,3 % du chiffre d'affaires.

L'endettement net est de 65,7 millions d'euros et représente 67 % des fonds propres (104 % en 2012) et 1,7 années d'EBITDA.

Cette réduction de la dette est la conséquence des plans d'actions entrepris en 2013 tant au niveau du Besoin en Fonds de Roulement (baisse de plus de 11 millions d'euros du BFR d'exploitation), que d'une meilleure optimisation des investissements. Le Free Cash Flow a fortement progressé à 33,9 millions d'euros et la meilleure rotation des actifs combinée à l'amélioration de la rentabilité a permis au ROCE (Retour sur Capitaux Employés) de progresser de 1,9 points par rapport à 2012 pour atteindre 8,5 %. Le groupe est désormais en ordre de marche pour procéder à des croissances externes, en ligne avec le plan ambition 2020.

#### EMBALLAGE COSMÉTIQUE PARFUMERIE (TEXEN)

Cette activité qui évolue dans un secteur dynamique a enregistré une nouvelle année record à 166,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, en progression de 6,5 % (+7,1 % tcc).

L'EBIT atteint 13,7 millions d'euros et représente 8,3 % des ventes.

L'EBITDA atteint 23,3 millions d'euros soit 14,0 % du chiffre d'affaires, et les investissements industriels nets sont de 7,3 millions d'euros.

#### EMBALLAGE SUR MESURE (CGL PACK)

Dans un environnement peu favorable pour le marché Agro-alimentaire (« Horsegate » et météo défavorable), cette activité a su faire preuve de réactivité. Cela se traduit par un EBIT en amélioration à 3,5 millions d'euros soit 7,2 % du chiffre d'affaires. Ce dernier s'élève à 48,6 millions d'euros en retrait de 3,4 %.

L'EBITDA est de 6,1 millions d'euros soit 12,6 % du chiffre d'affaires et les investissements sont de 3,9 millions d'euros.

#### CHIMIE DE SPÉCIALITÉS (BAIKOWSKI)

Les évolutions des devises, des terres rares et le non redémarrage du marché des saphirs pour LED ont impacté les ventes qui à 41,9 millions d'euros ne progressent que de 0,9 % (1,9 % tcc).

L'EBIT s'établit à 3,8 millions d'euros et représente 9,0 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA est de 8,3 millions d'euros soit 19,9 % du chiffre d'affaires, et les investissements se sont élevés à 2,5 millions d'euros.

### 2. Analyse des comptes sociaux

Le conseil d'administration, après avoir constaté que le bénéfice distribuable de l'exercice 2013 s'élevant à 7 030 324,67 euros, propose à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014 qu'un montant de 1,35 euros soit distribué à titre de dividende aux actionnaires et que le solde soit affecté au compte autres réserves de la manière suivante :

Distribution de la somme de à titre de dividendes aux actionnaires	4 961 250,00 euros
Affectation du solde au compte "autres réserves"	2 069 074,67 euros

Etant précisé que sur ce dividende de 1,35 euros par action, il a déjà été payé 0,50 euro sous forme d'un acompte à compter du 10 janvier 2014 (soit 1 837 500 euros sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre) conformément à la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2013. Le solde de 0,85 euro par action reste dû (soit au total 3 123 750 euros, sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre), lequel sera mis en paiement à compter du 5 juin 2014.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu à :

- à une retenue à la source de 15,50 % au titre des prélèvements sociaux ;
- à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 21 %, sauf demande de dispense du bénéficiaire lorsque son revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, veufs ou divorcés) ou 75 000 euros (contribuables soumis à imposition commune).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2012	1,20	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2011	1,55	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2010	1,45	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Le dividende au titre de l'année N (versé en N+1) est désormais déterminé en fonction de la formule suivante : 45 % du résultat net capé à 1/3 de la moyenne des Free Cash Flow année N - 2 à N. Cette formule s'appliquera pleinement à compter du dividende 2014 versé en 2015.

### 3. Faits marquants postérieurs à la clôture

Afin d'avoir les moyens d'assurer son développement, PSB Industries continue de se structurer et a accueilli début 2014 Sandra Hong comme Directeur des Ressources Humaines Groupe et membre du Comité Exécutif.

Le conseil d'administration en date du 6 février 2014 a décidé de permettre la souscription de 12 000 Bons de Souscription d'actions au profit des quatre membres du Comex (Comité Exécutif) assumant actuellement une fonction de Président de société au sein du groupe PSB Industries. Le prix de souscription du bon est de 2,07 euros et permettra d'acquérir une action de PSB Industries au prix de 34,53 euros. Cette décision permet un alignement des intérêts des Présidents du Groupe avec ceux des actionnaires de PSB Industries.

### 4. Perspectives pour l'année 2014

2014 sera la première année du plan ambition 2020 qui prévoit à terme un ROCE (Retour sur les Capitaux Employés) supérieur à 13 % et un doublement du chiffre d'affaire sur les marchés stratégiques de PSB Industries. Cela devrait se traduire dès 2014 par des opérations de croissance externe et par des choix sur le positionnement stratégique de l'éclairage et des industries de pointe.

La rentabilité opérationnelle devrait être d'au moins 8 % et le lancement du chantier Achats permettra une poursuite de l'amélioration du BFR.

### 5. Gouvernement d'entreprise

#### 5.1. APPLICATION DU PRINCIPE INSTAURANT PROGRESSIVEMENT UNE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

En application de l'article 225-18-1 du Code de Commerce, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20 % à compter de la première assemblée qui se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, 40 % pour la première qui se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Si le conseil d'administration se trouve composé à l'issue de la prochaine assemblée de plus de cinq membres, il conviendra qu'au moins deux postes d'administrateurs soient confiés à des personnes de sexe opposé.



# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 5.2. COMPOSITION, MANDATS ET FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Olivier Salaun</b> <b>Président du conseil d'administration</b>	42 ans	française	09/10/2012	2015 (statuant sur les comptes de 2014)
<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés françaises</b>			
directeur général	PSB Industries			
président du conseil d'administration	Baikowski, CGL Pack Service, Texen			
administrateur	INP Pagora			
gérant	SCI Casador			
<b>Mandats et fonctions échus au cours de l'exercice</b>				
gérant	PSB Services			
<b>Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années</b>				
président	Association Technique de l'Industrie Papetière (ATIP)			
vice président	Ahlstrom Food			
administrateur	Ahlstrom Tampere (Finlande)			
directeur du conseil d'administration	Ahlstrom Yulong (Chine)			
directeur général	Ahlstrom Specialties			
	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Majest, représenté par Jean-Claude Cachat</b> <b>Administrateur</b>	77 ans	française	1978	2017 (statuant sur les comptes de 2016)
<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés françaises</b>			
administrateur	association Odes			
membre du conseil de surveillance	Sivalbp			
gérant	société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES), Jeanchrigest, Juligest, Emmagest, Jemagest, Majest			
<b>Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années</b>				
administrateur	TV8 Mont-Blanc			
président et membre du conseil de surveillance	Sivalbp			
président du conseil d'administration	association Odes			

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Julien Cachat</b> <b>Administrateur</b>	43 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
directeur général adjoint administrateur	Majest Baikowski, CGL Pack Service, Texen, TV 8 Mont Blanc
Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
directeur membre du conseil de surveillance	CGL Pack Annecy Sivalbp

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>François-Xavier Entremont</b> <b>Administrateur</b>	42 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
président directeur général	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)
cogérant administrateur	MB Investissement Baikowski, CGL Pack Service, Texen, Financière Celinor
Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
représentant permanent en tant qu'administrateur	MB Investissement

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>MB Investissement , représentée par Sabine Entremont</b> <b>Administrateur</b>	47 ans	française	2013	2014 (statuant sur les comptes de 2013)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
administrateur	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)
cogérante gérante	MB Investissement Epures, Deux pieds Deux pouces

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Stéphane Rosnoblet</b> <b>Administrateur</b>	45 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
président président du directoire président du conseil d'administration directeur général représentant de Provenca Novel au conseil de direction représentant de SE Provenca au conseil d'administration représentant de SE Provenca, directeur général représentant de société d'exploitation Provenca, présidente représentant de Provendis SA, présidente représentant de Provendis SA, directeur général gérant administrateur	Stéfano Provenca Novel, Proxima Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) société d'exploitation Provenca société d'exploitation Provenca CDIS CDIS Duparc et Geslin, Procared, Douvaine Distri, Rochette Distribution Genevois distribution Alpadistri, Val 4 SNC Provendis Services, SC Latour Baikowski, CGL Pack Service, Texen

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés étrangères
membre du directoire	Provendis SA

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	Noms des sociétés françaises
président  vice-président du conseil de surveillance directeur général administrateur représentant permanent de Provendis représentant de Provendis SA, présidente représentant de Provendis SA, directeur général représentant de Provenca Novel, présidente	Bernard, Duparc et Geslin, Proxima, Rochette Distribution, Val 4, Provenca Novel Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) CDIS, Provendis, Val 4, Procared, Mitaz Distribution, Provenca Novel Faraglia Mitaz Distribution Ets Bertholon frères, La Novaz Distribution Douvaine Distri SAS Bernard

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Provendis, représenté par Roger Rosnoblet</b> <b>Administrateur</b>	73 ans	française	2010	2014 (statuant sur les comptes de 2013)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
président du conseil de surveillance directeur général représentant de Provendis, membre et présidente du conseil de direction représentant de Provendis, administrateur	Provenca Novel, Proxima société d'exploitation Provenca société d'exploitation Provenca Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés étrangères
président du conseil de surveillance	Provendis SA

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	Noms des sociétés françaises
président	Faraglia, Mitaz distribution, Genevois Distribution, Thônes distribution, de Chamtour, de la société d'exploitation Provenca, de Provenca novel
président suppléant	Stefano
directeur général	Faraglia, Mitaz distribution, Proxima, Provenca Novel, Alpadistri, Bernard, Douvaine distribution, Duparc et Geslin, de Val 4, Provenca
administrateur	Banque Populaire des Alpes, Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel,
gérant	des Mouettes, des Chauvets, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, Sodevim, de la Vénétie, le Vorgeray et de C.Pro
représentant de Provendis, présidente des sociétés	Proved, Val 4, Procared
président du conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD), société d'exploitation Provenca, Provenca Novel

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Alain Wirth</b>	70 ans	française	1984	2014 (statuant sur les comptes de 2013)
<b>Administrateur</b>				

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
gérant	Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière, Hôtel du Palais de l'Isle

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	Noms des sociétés françaises
président	CGL Pack Anney, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient, Relais Industries
directeur général délégué	PSB Industries
administrateur	Baikowski, Texen, CGL Pack Service

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Raphaël Wirth</b>	47 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)
<b>Administrateur</b>				

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
auto-entrepreneur	Raphaël Wirth

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 5.3. MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

en euros	2013	2012
Jean-Claude Cachat	13 000	17 000
Julien Cachat	24 000	17 000
François-Xavier Entremont	24 000	17 000
Jacques Entremont	-	17 000
Sabine Entremont	13 000	-
Stéphane Rosnoble	24 000	17 000
Roger Rosnoble	13 000	17 000
Alain Wirth	13 000	17 000
Raphaël Wirth	13 000	17 000

### 5.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (EN EUROS)

#### • Pour Olivier Salaun - Président Directeur Général

	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	459 023	204 808
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>459 023</b>	<b>204 808</b>

	2013		2012	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	270 000	270 000	26 308	26 308
Rémunération variable	163 000	76 815	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	58 500	178 500	*120 000
Jetons de présence	24 000	24 000	-	-
Avantages en nature**	2 023	2 023	NA	NA
<b>Total</b>	<b>459 023</b>	<b>431 338</b>	<b>204 808</b>	<b>146 308</b>

\* welcome bonus

\*\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

#### • Pour Jean-Baptiste Bosson - Président Directeur Général (démission le 09/10/2012)

	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	23 723	399 007
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>23 723</b>	<b>399 007</b>

	2013		2012	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	23 723	23 723	289 146	289 146
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle*	-	83 000	83 000	-
Jetons de présence	-	-	17 000	17 000
Avantages en nature**	-	-	9 861	9 861
<b>Total</b>	<b>23 723</b>	<b>106 723</b>	<b>399 007</b>	<b>316 007</b>

\* prime de départ

\*\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

• **Pour Alain Wirth - Président Directeur Délégué**  
(démission le 31/01/2012)

	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	13 000	22 320
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>22 320</b>

	2013*	2012*
Rémunération fixe	NA	5 320
Rémunération variable	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA
Jetons de présence	13 000	17 000
Avantages en nature	NA	NA
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>22 320</b>

\*Les montants dus (rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement) et versés (intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice) sont identiques.

## 5.5. AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les dirigeants mandataires sociaux de PSB Industries bénéficient du même régime de retraite complémentaire et supplémentaire que celui des cadres de PSB Industries. La retraite supplémentaire (Article 83) est limitée aux tranches A et B (part patronale 5 %).

	Date début mandat	Date fin de mandat
<b>Olivier Salaun - Président Directeur Général</b>	09/10/2012	
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Contrat de travail		X
Régime de retraite supplémentaire	X	
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	X	
Indemnités relatives à une clause de non concurrence		X

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 6. Informations sur le capital

#### 6.1. RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

La répartition de l'actionnariat est donnée en page 4 du rapport financier.

#### 6.2. OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES PAR LES DIRIGEANTS

- Alain Wirth

Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)
15 novembre 2013	Cession	13 996	33,26

#### 6.3. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L 225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites dans la partie "répartition de l'actionnariat".

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Certains actionnaires de la société PSB Industries ont, en application de l'article 885 I B du code général des impôts, signé le 27 décembre 2012 des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver au total 2 012 391 actions PSB Industries représentant, au jour de la signature desdits engagements, plus de 20 % des actions composant son capital et plus de 20 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée minimum de 2 ans.

Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du conseil d'administration de la société PSB Industries : Monsieur Olivier Salaun Président du conseil d'administration, Monsieur François-Xavier Entremont administrateur, Monsieur Jacques Entremont administrateur (jusqu'au 25 février 2013), Monsieur Alain Wirth administrateur, Monsieur Raphaël Wirth administrateur, la société Majest administrateur.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

#### 6.4. AUTRES INFORMATIONS

##### 6.4.1. Utilisation de l'autorisation de rachat de titres sur l'exercice 2013

Suivant autorisation de notre assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013 (11<sup>ème</sup> résolution), nous vous informons que nous détenons, au 31 décembre 12 269 titres de notre société de 2 euros de valeur nominale unitaire valorisés au prix unitaire moyen de 32,58 euros en valeur brute et nette.

Au cours de l'exercice, la société a acheté 70 458 actions au prix moyen de 27,64 euros et vendu 109 877 actions au prix moyen de 27,05 euros.

##### 6.4.2. Réalisation des opérations d'achats d'actions

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Nous mentionnerons en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2013 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 25 mai 2012 et du 27 mai 2013 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale ordinaire mixte et extraordinaire du 27 mai 2014.

##### - Bilan du programme précédent

a. Programme autorisé par l'assemblée générale du 25 mai 2012

L'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012 de PSB Industries avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 25 novembre 2013, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

*Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 26 mai 2012 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 27 mai 2013*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 27 mai 2013	0,93 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 27 mai 2013	34 336
Valeur comptable du portefeuille au 27 mai 2013	778 597
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 27 mai 2013 de 25,80 euros	885 869

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			options d'achat achetées	achats à terme	options d'achat vendues	ventes à terme
Nombre de titres	44 039	55 272	NA	NA	NA	NA
Echéance maximale moyenne	NA	NA	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	23,50	23,41	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	NA	NA	-	-	-	-
Montants (euros)	1 034 845	1 294 135	-	-	-	-

\* La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (26 mai 2012) et se termine le 27 mai 2013.

b. Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2013

*Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2013 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 31 janvier 2014*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 31 janvier 2014	0,26 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 31 janvier 2014	9 557
Valeur comptable du portefeuille au 31 janvier 2014	326 738
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 31 janvier 2014	351 698

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			options d'achat achetées	achats à terme	options d'achat vendues	ventes à terme
Nombre de titres	63 503	88 282	NA	NA	NA	NA
Echéance maximale moyenne	NA	NA	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	30,67	30,24	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	NA	NA	-	-	-	-
Montants (euros)	1 947 448	2 669 228	-	-	-	-

\* La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (28 mai 2013) et se termine le 31 janvier 2014.

Au 31 janvier 2014, PSB Industries détient 9 557 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Oddo Corporate Finance) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF.



# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### - Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale ordinaire mixte et extraordinaire du 27 mai 2014

#### a. Objectif du programme de rachat d'actions

La société PSB Industries entend utiliser le programme de rachat d'actions avec pour objectif par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi ;
- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur ;

#### b. Part maximale du capital - Nombre maximal des titres - Montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 20 euros par action. Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 22 050 000 euros.

#### c. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la société sont cotées à NyseEuronext à Paris – Code ISIN FR0000060329.

#### d. Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

#### e. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 27 novembre 2015 inclus.

## 7. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

#### Périmètre de consolidation

Les effectifs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2013 sur l'ensemble des filiales de PSB Industries consolidées par intégration globale.

Ce rapport exclut les sociétés mises en équivalence du groupe (Baikowski Japan, Baikowski Korea et Alko).

Les indicateurs environnementaux couvrent uniquement les impacts des sites de production. L'impact environnemental des sièges administratifs n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation.

#### Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs sociaux présentés répond à la politique de gestion des ressources humaines de PSB Industries concernant le suivi des effectifs et des performances sociales, et tient compte des spécificités locales.

Le choix des indicateurs environnementaux présentés permet de suivre la performance environnementale du groupe sur ses enjeux environnementaux majeurs. Ces indicateurs sont pertinents vis-à-vis de l'activité du groupe.

Le groupe n'a pas souhaité publier de données consolidées relatives aux émissions de CO2 et de COV, les méthodologies utilisées par les sites étant en cours d'harmonisation.

#### Référentiel de remontée des données

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place depuis 2012 pour faciliter la remontée des données :

- données sociales : une liasse spécifique du système de remontée des données financières dans l'outil de consolidation permet de collecter les indicateurs sociaux. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la sécurité sont suivis et consolidés chaque mois au niveau du groupe via ce même outil.

- données environnementales : les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport sont en grande partie collectés à partir de l'outil de consolidation du groupe mais aussi sous un format Excel harmonisé (informations qualitatives).

### Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définitions communes au niveau national et international, de la représentativité des mesures effectuées ou bien des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations. C'est pourquoi certaines définitions d'indicateurs sont précisées.

### Effectifs

Les effectifs indiqués dans le paragraphe 7.1.1 Emploi concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2013, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors contrats de professionnalisation, hors contrats d'apprentissage, hors stagiaires, hors intérimaires, hors VIE.

Concernant la répartition de l'effectif par genre et par âge, les ratios mentionnés ne prennent pas en compte les filiales du groupe situées aux Etats-Unis où la législation ne permet pas de suivre ces informations.

### Maladies professionnelles

Les chiffres concernant les maladies professionnelles portent sur un périmètre France. En effet, le concept de reconnaissance auprès de l'employeur des maladies professionnelles qui s'applique en France ne se retrouve pas dans la plupart des pays dans le monde.

### Salariés handicapés

Concernant le nombre de salariés handicapés, les chiffres mentionnés représentent l'effectif total des personnes handicapées déclarées rapporté à l'effectif fin de période. Ces chiffres fournissent la meilleure information possible sur l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises de PSB Industries. Nous ne considérons pas pertinent de fournir un périmètre de couverture de cet indicateur, dans la mesure où certaines entités ne peuvent être en mesure de le collecter en raison de contraintes réglementaires locales.

### Consolidation et contrôles internes

La direction financière de PSB Industries assure la consolidation des données sociales et des données environnementales, sur la base des informations remontées par les filiales du groupe. Elle réalise des contrôles de cohérence sur les données. Ces contrôles impliquent notamment des comparaisons avec les résultats de l'année précédente et le calcul de ratios spécifiques pour détecter les anomalies. Tout écart jugé significatif est investigué et, le cas échéant, corrigé.

- Exclusions :

- Biodiversité : PSB Industries n'est pas directement concerné sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées sont non risquées et les sites non exposés.
- Adaptation au changement climatique : l'activité de PSB Industries n'est pas soumise de manière forte aux enjeux d'émissions de gaz à effet de serre et les sites ne sont pas localisés, à notre connaissance, dans des zones de contraintes climatiques fortes.
- Utilisation des sols : le groupe ne fait aucun rejet dans les sols, du fait de ses activités.

## 7.1 INFORMATIONS SOCIALES

### 7.1.1. Emploi

#### - Effectif total et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique

En 2013, PSB Industries comptait 1 348 collaborateurs (hors intérimaires).

#### • Répartition de l'effectif par métier

	2013	2012
Emballage cosmétique parfumerie	956	941
Emballage sur mesure	243	255
Chimie de spécialités	143	147
Autres activités*	6	8
<b>Total</b>	<b>1 348</b>	<b>1 351</b>

\* société-mère

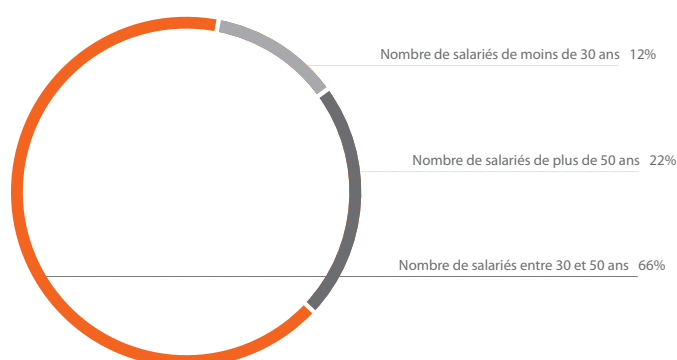
# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### • Répartition de l'effectif par genre (hors USA)

	2013	2012
Nombre de salariés homme	55 %	56 %
Nombre de salariés femme	45 %	44 %

### • Répartition de l'effectif par âge (hors USA)



L'âge moyen de l'effectif en 2013 est de 42 ans (effectif hors USA).

### • Répartition de l'effectif par zone géographique

	2013	2012
Nombre de salariés en France	79 %	79 %
Nombre de salariés aux Etats-Unis	8 %	9 %
Nombre de salariés au Mexique	13 %	12 %

### - Embauche et licenciements

	2013	2012
Nombre de recrutements CDI (hors mutation)*	163	114
Nombre de recrutements CDD (hors mutation)	36	64
Nombre de départs CDI (hors licenciements)**	148	129
Nombre de licenciements CDI***	24	50
Nombre de licenciements économiques (CDI)	-	-

\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 88 en 2013 et 67 en 2012

\*\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 83 en 2013 et 90 en 2012

\*\*\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 5 en 2013 et 18 en 2012

Le turnover des effectifs de PSB Industries est de 14,9 % en 2013.

### - Rémunérations et leur évolution

	2013	2012
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)	40 897	40 902

85 % des sociétés de PSB Industries sont concernés par un contrat d'intéressement et 88 % par un contrat de participation.

### 7.1.2. Organisation du travail

PSB Industries s'engage dans sa Charte Ethique à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Le nombre de salariés à temps partiel est de 52, il est resté stable entre 2012 et 2013.

#### - Intérim

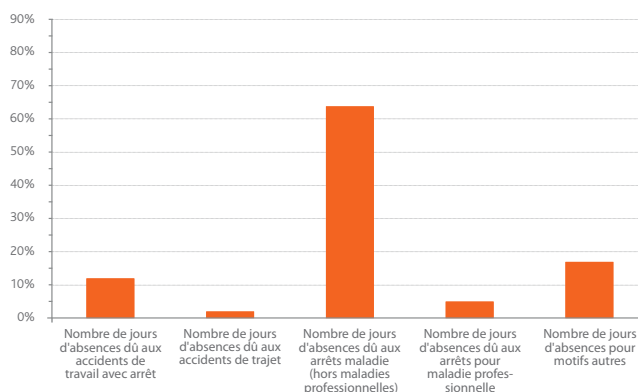
	2013	2012
Effectif intérimaire fin de période	279	219
Dépenses totales d'intérim nettes de R.R.R (milliers d'euros)	6 737	6 295

#### - Absentéisme

	2013	2012
Nombre de jours d'absence (dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité, calculé sur la base d'une journée travaillée de 7 heures)	21 288	21 404

Le taux d'absentéisme s'élève à 6,1 % pour l'ensemble du groupe en 2013 (6,3 % en 2012).

##### • Motifs d'absence en 2013



Notons, par rapport à l'exercice précédent, une baisse de 3 points des absences dues aux accidents de travail avec arrêt en 2013, ainsi qu'une diminution de 5 points des absences dues aux arrêts maladie.

### 7.1.3. Relations sociales

#### - Organisation du dialogue social

La qualité du climat social au sein de PSB Industries est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque site en matière de dialogue social avec les salariés et les instances représentatives du personnel.

En 2013, le groupe a entrepris de définir ses besoins et ses attentes et ceux de ses filiales pour réfléchir à la mise en place d'un plan global, incluant des programmes de gestion de la performance, le leadership, les comportements et valeurs, le recrutement et la gestion des carrières. Suite à un premier diagnostic quantitatif mené par une équipe projet fin 2012, une enquête qualitative a été conduite auprès de 144 personnes appartenant à la communauté managériale de PSB Industries entre janvier et mars 2013. Son objectif était triple :

- recueillir les suggestions des managers pour améliorer le pilotage de l'activité,
- évaluer le niveau de satisfaction professionnelle,
- faire un état des lieux des besoins et attentes en matière d'offre du Service Ressources Humaines.

Cette enquête d'engagement s'est traduite par des entretiens individuels, des groupes d'écoute et par un questionnaire.

Les résultats de l'enquête ont mis en évidence un fort attachement des personnes à leur entreprise, un investissement et une capacité à s'engager dans l'action avec efficacité. Des pistes d'amélioration ont été identifiées sur des sujets tels que la mobilité, la formation, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des moyens et la coopération au sein du groupe. Les résultats ont été partagés avec les salariés participants à cette enquête et font l'objet de plans d'actions.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

L'ambition de PSB Industries est de développer son capital humain et d'assurer un cadre de travail sain pour les femmes et les hommes qui font sa force. Dans ce cadre, une nouvelle Directrice des Ressources Humaines a rejoint le groupe en janvier 2014 pour définir et coordonner la politique Ressources Humaines et accompagner les opérationnels.

### - Bilan des accords collectifs

Au sein de PSB Industries, 56 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2013.

Ces accords collectifs concernent les thèmes suivants : salaires, contrat de génération, égalité professionnelle, négociation annuelle obligatoire, emploi des seniors, intéressement, participation, réduction du temps de travail, délégation unique de représentation du personnel, équipe de suppléance de fin de semaine, pénibilité, jour de solidarité, plan d'épargne entreprise, temps d'habillement.

Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé en 2013.

### 7.1.4. Santé et sécurité

	2013	2012
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt	62	91
Taux de gravité	1,1	1,4
Taux de fréquence	26,3	39,9

\* Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents de travail avec arrêt par millier d'heures travaillées.

\*\* Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

PSB Industries a consacré 4 323 heures de formation sur la sécurité en 2013, soit 25 % du nombre total d'heures de formation.

PSB Industries s'est engagé vis à vis de l'ensemble de ses collaborateurs, dans sa charte éthique, à être attentif au développement des compétences de ses salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé. Soucieux de faire progresser la sécurité sur les lieux de travail, plusieurs sites se sont dotés d'une fonction sécurité au cours de l'année 2013. Cette fonction concerne désormais presque 80 % des sites de production du groupe.

Par ailleurs, le groupe a engagé en fin d'année 2013 un programme de sensibilisation à la sécurité avec un cabinet spécialisé afin de renforcer l'implication de chacun - managers et collaborateurs - dans la sécurité et de réduire les accidents et incidents. Ce programme se traduit notamment par des formations, des supports d'affichage, une communication sur les comportements...

Le comité exécutif groupe (Comex) suit de près la santé et la sécurité dans les filiales via des indicateurs mensuels présentés lors de ses réunions.

### - Maladies professionnelles

voir paragraphe sur l'absentéisme en 7.1.2.

### 7.1.5. Formation

La gestion des formations au sein de PSB Industries est effectuée au niveau de chaque site.

Dans le cadre d'une politique des ressources humaines plus globale, la direction générale a initié une démarche visant à coordonner les formations au sein du groupe, notamment avec la création de formations transversales dès 2014.

En 2013, 82 %\* des sites ont mené un entretien annuel d'évaluation au cours duquel les besoins en formation des salariés sont recensés (71% en 2012).

\*exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

	2013	2012
Nombre d'heures de formation	17 320	12 418
Dépenses relatives à la formation professionnelle (en milliers d'euros)	736	673
Taux de formation*	1,8 %	1,6 %

\* Taux de formation = dépenses de formation / masse salariale

### 7.1.6. Egalité des traitements

#### - Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Sur l'année 2013, 9 accords en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes étaient en vigueur, soit pour 53 % des entités du groupe\*.

\* exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

#### - Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2013	2012
Nombre de salariés handicapés (CDD et CDI)	38	43
Part des salariés handicapés dans l'effectif total	3 %	3 %

57 % des sites de production utilisent un centre d'aide au travail (CAT). Le chiffre d'affaires réalisé avec ces CAT représentent 139 milliers d'euros en 2013.

#### - Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

Sur l'année 2013, 5 accords de génération étaient en vigueur, soit pour 24 % des entités du groupe\*.

\* exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

PSB Industries a accueilli 78 stagiaires durant l'année et recense 18 contrats d'apprentissage.

#### - Lutte contre les discriminations

PSB Industries dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle, notamment dans les entités où le taux de représentativité des femmes est plus faible.

### 7.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes de PSB Industries, tels qu'ils sont mentionnés dans sa charte éthique, concourent à exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société civile. Le groupe s'engage dans sa charte éthique à respecter les lois et règlements dans les pays dans lesquels les sociétés du groupe travaillent, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'interdiction du travail forcé.

Par ailleurs, aucun élément n'a été relevé permettant de remettre en cause le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ou l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

#### - Conditions de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB Industries opère au Mexique depuis 1996, où le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans les usines françaises du groupe, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients.

## 7.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 7.2.1. Politique générale en matière environnementale

Le groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.

En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français de PSB Industries sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à déclaration (6 sites) et/ou à autorisation (6 sites) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ou à d'autres organismes dans le cadre de filiales étrangères. A ce jour, aucune mise en demeure existe relative à ces réglementations.

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques réalisée en 2012 et poursuivie en 2013, PSB Industries n'a pas recensé de risques environnementaux majeurs. Sur les 10 dernières années, aucun incident à caractère environnemental n'a eu lieu dans les sites du groupe.

Des moyens humains et matériels sont déployés au sein du groupe pour couvrir les aspects environnementaux avec notamment la présence d'un Responsable HSE (hygiène, sécurité, environnement) dans chacun des trois métiers de PSB Industries.

Un audit environnemental est régulièrement réalisé à l'initiative de PSB Industries par des sociétés externes, le dernier audit a été réalisé en 2011 par la société Antéa.

L'ensemble des sites du pôle emballage sur mesure est certifié ISO 14001, ainsi qu'une société du pôle emballage cosmétique parfumerie, soit 3 sites certifiés qui représentent 41 % de la production du groupe.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

- **Le pôle chimie de spécialités** a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Il a, par ailleurs, reçu le label «Green Partner» de la société Sony Corp., répondant ainsi aux fortes exigences de son client en termes d'utilisation de substances respectant les normes environnementales dans le processus de fabrication des produits. Une étude d'impact sanitaire et environnemental des nanoparticules est en cours afin de répondre à la réglementation REACH, et des initiatives de sensibilisation des salariés aux impacts environnementaux ont été mises en place (formation sur le risque de légionelle, procédure de traitement des déchets, procédure de conduite des installations de traitement des déchets liquides et gazeux).

- A son initiative, **le pôle emballage sur mesure** a calculé en 2009 son bilan carbone lors du lancement de son livret de développement durable, qui reprend désormais annuellement les engagements responsables du pôle. Il mène des actions de sensibilisation et de communication auprès des salariés dans le cadre de son système de Management de l'Environnement ISO 14001, notamment sur les économies d'énergie et le tri des déchets. Il exerce une politique de recherche constante de réduction de la quantité de matière utilisée pour la réalisation des emballages proposés aux clients. La méthode de calcul d'éco-conception des produits est élaborée et validée par un organisme agréé (écobilan 3x3 identifiant les impacts environnementaux selon trois critères et trois impacts prépondérants liés à l'activité pour aider au choix du matériau le moins impactant pour l'environnement).

- **Le pôle emballage cosmétique parfumerie** a investi dans des presses d'injection électriques plutôt qu'hydrauliques afin de réduire significativement ses consommations d'énergie. Il a également investi dans un outil industriel de traitement de surface qui va bien au-delà des requis légaux pour le traitement de ses COV. Grâce à un biofiltre performant, les rejets atmosphériques sont limités à leur minimum. Des actions de sensibilisation du personnel sont aussi effectuées, elles concernent le tri des déchets et la gestion des déchets dangereux. Une formation aux produits chimiques est conduite annuellement dans la filiale américaine du pôle.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

### 7.2.2. Pollution et gestion des déchets

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets (tri et recyclage du papier, du carton, du plastique, du bois, des déchets dangereux, consigne au poste,...). Ils sont majoritairement recyclés, soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés, pour lesquels un bordereau de sortie des déchets est émis à chaque enlèvement suivant la législation. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

Des mesures préventives existent dans le groupe comme, par exemple : favoriser la conception d'outillage à bloc chaud permettant d'éliminer la surconsommation de plastique (pôle emballage cosmétique parfumerie), réincorporer les chutes de fabrication dans la matière et utiliser des matériaux recyclés et recyclables tels que les flakes ou les broyés de bouteille PET (emballage sur mesure), rechercher des produits moins polluants que ceux actuellement utilisés pour la fabrication des poudres (pôle chimie de spécialités). Le pôle chimie de spécialités a lancé fin 2013 un programme d'amélioration du rendement de l'alun pour réduire la présence de ce dernier dans la station de traitement des effluents.

	2013	2012
Déchets industriels dangereux traités (en tonnes)	399	377
En % du tonnage produit	0,8 %	0,8 %
Déchets industriels non dangereux traités (en tonnes), hors boues mises en décharges	2 314	2 450
En % du tonnage produit	4,9 %	5,1 %
dont déchets non dangereux recyclés (en tonnes)	1 308	1 175
En % du tonnage produit	2,8 %	2,4 %
Boues de station mises en décharge de classe II (en tonnes)	381	631

PSB Industries est soucieux de la pollution liée aux nuisances sonores et s'applique à mettre en place des dispositifs pour réduire cet impact comme, par exemple : la mesure du bruit par un organisme agréé, l'existence de bâtiments isolés au niveau phonique, ou encore l'installation de sourdines sur les cheminées de l'usine française du pôle chimie de spécialités de manière à réduire la pollution sonore.

Le groupe n'identifie qu'un seul site à enjeu sur ce sujet, toutefois aucune plainte n'a jamais été reçue à notre connaissance.

Par ailleurs, ce site prend en compte la réduction des nuisances sonores dans les travaux d'aménagement des bâtiments (murets sur le toit, caissons de réduction du bruit en sous-sol...).

### 7.2.3. Utilisation durable des ressources

Pour mesurer l'impact de la pollution industrielle sur l'environnement, les sociétés du groupe suivent régulièrement certains indicateurs.

## - Eau

	2013	2012
Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	222 648	221 778

Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Le pôle chimie de spécialités vise à optimiser sa station de traitement des effluents avec l'aide d'un stagiaire en 2014. Notons que le pôle emballage sur mesure n'utilise pas d'eau dans ses processus autrement qu'en circuit fermé.

## - Energie

	2013	2012
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	152 779	141 219
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	91 109	86 445

PSB Industries n'a pas de consigne sur le recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables. Des mesures préventives existent, cela a été le cas en 2013 avec des investissements permettant de réduire significativement la facture de gaz et ainsi de faire des économies d'énergie (pôle chimie de spécialités), avec l'investissement dans des nouveaux équipements contenant des dispositifs de récupération de chaleur, la limitation des néons dans les zones non nécessaires, la mise hors tension des machines quand elles ne sont pas utilisées. Notons, dans certaines sociétés du groupe, que les calories produites lors de la production et les groupes froids alimentés par des compresseurs à vitesse variable dégageant des calories sont récupérées pour chauffer d'autres zones de l'usine.

D'autres mesures préventives pour réduire la consommation d'énergie existent, cela a été le cas dans le pôle emballage cosmétique parfumerie avec le lancement d'un diagnostic énergétique dans une société pilote en 2012, suivi de la mise en place d'un plan d'action sur l'année 2013, puis le déploiement dans d'autres entités du pôle prévu en 2014. Le plan d'action s'attache à la production d'air comprimé (abaisser graduellement la consigne de pression réseau), au réseau d'éclairage et la modification du mode de marche du biofiltre afin de passer en veille automatique lors de l'arrêt de l'ensemble des lignes.

De même, suite à une pré-étude énergétique réalisée en 2013, le pôle chimie de spécialités va lancer en 2014 une étude afin d'identifier et mettre en œuvre des solutions pour réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone.

## - Matières premières

Le groupe est soucieux d'accroître la réutilisation des déchets broyés de production dans la formulation des nouveaux produits finis (pôles emballage sur mesure et emballage cosmétique parfumerie). Les diluants sont recyclés (régénération et réinsertion dans la boucle de fabrication). L'éco-conception est au centre des préoccupations du pôle emballage sur mesure, visant à favoriser l'utilisation des mono-matériaux. A cet effet, une cellule R&D est en charge de rechercher et tester de nouveaux matériaux innovants et "biosourcés".

### 7.2.4. Changement climatique

A ce jour, des bonnes pratiques existent au sein du groupe pour améliorer le rendement énergétique : développement depuis 2012 du ferroutage des matières entre les sites du pôle emballage sur mesure (gain de 65 % de CO<sub>2</sub>, soit 48 tonnes par an), initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels (utilisation de la visioconférence, voyages en train favorisés, stages et simulateur d'éco-conduite pour la force de vente), création d'une charte pour les transporteurs afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre, membre d'une association pour mettre en place un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) qui mène des actions de promotion des modes de déplacement alternatifs auprès des collectivités pour favoriser leur usage, utilisation de coursier à vélo pour le site d'Annecy d'emballage sur mesure...

Des bilans carbone ont été réalisés dans le groupe en 2013, notamment pour 4 sites du pôle emballage cosmétique parfumerie dont les conclusions seront rendues en 2014, et un bilan carbone sur l'alun a été conduit dans le pôle chimie de spécialités.

## 7.3 INFORMATIONS SOCIETALES

### 7.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité

PSB Industries est un acteur économique de premier plan dans certaines localisations où des filiales sont implantées. A ce titre, le groupe contribue à l'emploi au niveau local.

PSB Industries favorise les partenariats avec les collectivités territoriales et les organismes locaux en matière d'emploi par l'accueil régulier de stagiaires et d'apprentis des écoles des communes environnantes et par la participation aux forums pour l'emploi.



# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 7.3.2. Relations avec les parties prenantes

PSB Industries entretient un dialogue régulier avec toutes les parties prenantes concernées par le développement et l'activité du groupe.

- Clients : enquête de satisfaction clients, communication sur les nouveaux produits (pôle emballage sur mesure), respect des conditions environnementales et sociétales imposées par les clients ("Solidarity Sourcing" et "Carbone Disclosure Project" pour le client L'Oréal, certification "Green Partner" pour Sony, et codes de conduite pour Philips et Air Products entre autres), et audits réguliers menés par eux sur ces sujets.
- Partenaires : rencontre de la quasi-totalité des fournisseurs à l'occasion de la mise en place d'une cellule achats dans le pôle emballage cosmétique parfumerie, procédure de suivi des fournisseurs critiques, réunions ponctuelles d'échanges et de travail sur les achats durables via l'adhésion à un Groupement d'achats départemental, plans de prévention des risques.
- Social : enquête de satisfaction des collaborateurs, diffusion trimestrielle d'une lettre à l'ensemble des collaborateurs du groupe, entretiens individuels annuels, réunions d'information périodiques sur les données du groupe, tenue régulière de réunions d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel, notamment comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT et délégations syndicales.
- Financiers : rencontres avec les banques, les analystes et les gérants et visites de sites, conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats financiers et extra-financiers aux analystes, rencontres régulières avec les actionnaires, réponses aux questionnaires de notation extra-financière, participations aux Journées des valeurs moyennes Oddo à Lyon et d'Oddo Nexcap à Paris.
- Techniques : relations régulières du service R&D et implication de la direction avec les syndicats professionnels, participation à des pôles de compétitivité et programmes R&D européens.
- Associations : écoute des associations de riverains via la centralisation des demandes auprès de la mairie, prise de rendez-vous annuel ou bi-annuel avec la mairie à l'initiative de la société, obligation interne de répondre en moins de 72 heures ouvrées aux sollicitations, sponsoring d'un club de hockey sur glace et de manifestations locales et dons à des associations locales de recherche médicale et d'aide aux enfants.
- Etablissements d'enseignements : accueil d'écoles pour visites d'usine.

### 7.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Les dépenses de sous-traitance de PSB Industries sont essentiellement axées sur la production et ne représentent que 6 % du coût des ventes en 2013. Par conséquent, elles ne sont pas significatives pour le groupe.

Pour le pôle chimie de spécialités, on note une présence très majoritaire de fournisseurs locaux dans les achats. Le pôle emballage sur mesure favorise également les relations avec des sous-traitants et transporteurs locaux, et inclut des exigences environnementales pour ses transporteurs via la création d'une charte interne visant à accompagner les sites dans la mise en place d'actions pour réduire les rejets de gaz à effet de serre. Concernant le pôle emballage cosmétique parfumerie, les achats de machines sont très majoritairement confiés à des fournisseurs locaux. Les achats matières et d'emballage sont réalisés en France et dans la zone Europe. Il convient de souligner que les clients sont les prescripteurs et que, le plus souvent, seule une matière est homologuée par ce dernier pour la fabrication de nos produits.

Par ailleurs, le groupe a lancé au dernier trimestre 2013 une étude Achats avec l'aide d'un cabinet spécialisé afin d'identifier les pratiques au sein du groupe. Suite à la restitution des conclusions au Comex en fin d'année, un groupe de travail a été créé. Il a comme objectif d'élaborer une stratégie et une organisation des achats avec des plans d'actions spécifiques, notamment avec la désignation de responsables achats par famille de produits pour le groupe.

### 7.3.4. Loyauté des pratiques

#### - Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption. A ce titre, la charte éthique de PSB Industries énonce le rejet de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

#### - Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe identifie trois sites soumis à des règles strictes pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il s'agit des deux sociétés du pôle emballage sur mesure qui agissent sur les marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie, et du site américain du pôle emballage cosmétique parfumerie qui fabrique notamment des pièces plastiques biodégradables dans le corps humain. Dans ces trois sites, des dispositifs sont en place pour répondre à ces exigences. Les sociétés qui opèrent dans l'emballage agroalimentaire respectent scrupuleusement la réglementation liée aux matériaux en contact avec les aliments. Elles travaillent en collaboration avec leurs fournisseurs de matières premières et le Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles pour réaliser des tests de migration des produits contenus dans les matériaux vers les aliments. Elles entreprennent également une démarche HACCP (Hazardous Analysis and Critical Point) ainsi qu'un projet de certification BRC\_iOP pour prendre en compte les risques liés à la sécurité alimentaire et améliorer en permanence leur organisation sur ce point. Le site d'Annecy possède une salle propre destinée aux productions des marchés santé et alimentaire. Le site américain met en place des mesures de vérification des composants produits et note toute absence de substances dangereuses pour le consommateur susceptibles de migrer dans le produit final, le site est en cours de certification de la norme ISO 13485 relative aux dispositifs médicaux. Par ailleurs, à ce jour, aucun incident lié à ces enjeux n'a été recensé.

### 7.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Depuis plusieurs années, PSB Industries s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail... Des audits sont réalisés régulièrement et sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) pour L'Oréal qui aborde les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, politique fournisseurs, ...

## 8. Risques du groupe

La mise en place d'un système de gestion des risques est détaillée dans le rapport du Président page 96.

### 8.1 RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés à l'activité est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers classiques tels que cap, collar, option, achat ou vente à terme de devises. PSB Industries n'utilise pas de produits désactivants, et les opérations sont conclues avec des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité. La politique de gestion des risques répond à des objectifs de sécurité, de liquidité et de rentabilité. Il n'y a pas d'opération de spéculation, et les positions prises ne sont pas susceptibles de dégager des risques significatifs.

Les ventes nettes des achats réalisés par les sociétés françaises en devises étrangères se sont élevées en 2013 à 8,3 millions d'USD et à 553 millions de JPY. Ces ventes sont réalisées par le pôle chimie de spécialités, qui se couvre en utilisant des options, des couvertures à terme, ou en minorant ce montant via des achats dans la même devise.

La dette consolidée de PSB Industries est composée pour partie de taux variables majoritairement indexés sur l'Euribor 3 mois et pour partie de taux fixes (note 17 de l'annexe aux comptes consolidés). Les objectifs de répartition taux variables/taux fixes sont déterminés en fonction de l'évolution de l'endettement (remboursement et nouvel emprunt), et de l'évolution attendue des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée.

### 8.2 RISQUES ACTIONS

Le portefeuille actions de PSB Industries se limite aux filiales et participations consolidées (note 17 de l'annexe aux comptes consolidés) et ne présente donc pas de caractère spéculatif.

### 8.3 RISQUES PAYS

Bien que PSB Industries réalise 63 % de son activité à l'export, le risque pays est très limité car les ventes concernent essentiellement des pays industrialisés.

Les ventes dans des pays à forte inflation sont marginales et ne concernent que des clients bénéficiant d'une surface financière irréprochable.

## 9. Recherche et développement

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées, et sont à la pointe du progrès en terme d'innovation.

Sur l'exercice 2013, les frais de recherche et développement ont atteint 4,4 millions d'euros (3,9 millions d'euros en 2012) et n'incluent pas la coopération sous forme de co-développement avec nos clients. Quelques exemples traduisent le caractère novateur de PSB Industries :

### EN EMBALLAGE COSMÉTIQUE PARFUMERIE (TEXEN) :

Nos unités de production (CCM, Ceica Industrie, Ceica Plasticos, CMSI, Mar-Lee, Mayet, Rose, SR2P) ont été dynamisées par les lancements auxquels nos équipes ont apporté le meilleur d'elles-mêmes. Afin de conforter notre excellence industrielle dans le luxe et la beauté, nous avons investi en 2013 plus de 6 millions d'euros dans des machines spécifiques qui permettent de garantir la flexibilité et la qualité attendues par nos clients.

Quelques belles réalisations se sont vues attribuer un prix pour leur participation aux Trophées Formes de Luxe, tels que le mascara Surréaliste d'Helena Rubinstein réalisé par Mayet et le dernier né de la gamme de boîtier maquillage de la maison Chanel conception et moulage réalisé par CMSI, application du verni réalisé par CCM.

L'entrée sur le marché des spiritueux s'est faite par le site historique de Texen, Ceica Industrie, pour une grande marque. Rappelons que Ceica a également intégré l'an dernier pour les marchés de la coloration, la technologie de l'injection soufflage en supplément de son métier de l'injection.

Texen a inauguré en septembre, les locaux et les dernières technologies mises en place pour sa cellule "Innovation" ; le montant de l'investissement pour cette création est d'environ un million d'euros.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### EN EMBALLAGE SUR MESURE (CGL PACK) :

En 2013, CGL Pack oriente sa stratégie R&D pour être en ligne avec ses ambitions dans lesquelles L'INNOVATION devient véritablement le moteur des activités de R&D. Fort de son expérience déjà reconnue, CGL Pack a multiplié le nombre d'études dans son laboratoire d'essais pour répondre à des problématiques techniques de ses clients. Le nombre de projets sur 2013 a atteint 32 études qui portent majoritairement sur le scellage des barquettes mais aussi sur des tests de chute, de compression...

En 2013 deux brevets ont été déposés :

- Une innovation matière EXPANSEAL® : une feuille PET facilement scellable, même en conditions difficiles,
  - Une innovation produit CLIPSEAL® : version repensée et aboutie d'un concept d'ouverture facile et de refermeture de barquette sans couvercle.
- Ces deux innovations seront plus particulièrement présentées au prochain salon du CFIA (Carrefour des Fournisseurs des Industries Agroalimentaires) en février 2014.

Par ailleurs, CGL Pack intensifie son expertise des matières favorables à l'Eco-conception, mono matériau ou bio-sourcées ; les matériaux concernés sont :

- le rPET : APET issu du recyclage des bouteilles d'eau minérale
- le Green PET : un APET qui comprend 20 % de polymère d'origine végétale : résidus d'écorce de canne à sucre.

Dans le domaine de l'Eco-conception CGL Pack a poursuivi sur 2013 ses études éco-bilan3\*3® : une méthode de calcul qui permet de dresser un bilan environnemental comparatif des matériaux entre eux et de développer aussi les mono-matériaux qui favorisent l'adaptation aux futures consignes de tri des emballages.

### EN CHIMIE DE SPÉCIALITÉS (BAIKOWSKI) :

La période 2013-2014 se caractérise par une mutation des marchés de l'alumine de haute pureté. Le marché du saphir pour LED est brutalement reparti à la hausse, avec notamment le développement de nouvelles applications se chiffrant à plus de 50 M\$ par an à court terme dans le seul domaine des smartphones. Celui des batteries au lithium (LIB) a confirmé son fort potentiel de croissance, tant dans les applications électronique qu'automobile. D'ores et déjà, ce marché est estimé à quelques 30 M\$, sur lequel Baikowski détient environ 10%.

Dans ce contexte, Baikowski a axé ses efforts de R&D sur la spécialisation de ses deux sites de production : à Malakoff (USA) les produits destinés aux marchés à plus fort volume, à Annecy les produits de spécialité.

Dans un environnement concurrentiel intense, tant en termes de capacité que de performance, Baikowski poursuit sa stratégie de différenciation : mise au point d'un procédé original de densification céramique pour le saphir, de formulations solides ou solide/polymère pour les LIB. Dans les deux cas, les segments visés sont ceux du haut de gamme, comme les LIB pour automobile, où la sécurité prime, ou encore les wafers saphir de 6 à 12", où les procédés de croissance cristalline requièrent une qualité supérieure.

En parallèle, Baikowski intensifie ses efforts dans de multiples niches telles que les additifs thermiques pour adhésifs ou revêtements, les couches réfléchissantes ou diffusives des nouveaux T-LED (tubes « néon » à LED), les céramiques YAG pour LED, les polissages, les électrolytes solides à base de zircone yttrée pour piles à combustible (stockage et restitution d'électricité), les céramiques.

L'année 2014 sera également marquée par un renforcement des ressources R&D, en interne comme au travers de plusieurs partenariats.

## 10. Autres informations

### 10.1 LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément à la réglementation en vigueur (art L441-6 et art D441-4 du code de commerce), vous trouverez ci-dessous la décomposition à la date de clôture de l'exercice du solde des dettes fournisseurs des comptes statutaires de PSB Industries par date d'échéance :

Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	2013	2012
Dont factures non parvenues	681	48
Dettes échues	-	-
Délai compris entre 0 et 30 jours	154	129
Délai compris entre 30 et 60 jours	71	-
<b>Total</b>	<b>906</b>	<b>177</b>

Il n'existe pas de factures fournisseurs en litige au 31 décembre 2013.

## **10.2 AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS - DELEGATION DE COMPETENCE**

Dans le cadre de l'assemblée annuelle, à titre extraordinaire, votre conseil d'administration souhaite soumettre à vos suffrages (treizième résolution) l'octroi d'une délégation globale de compétence en vue de décider et réaliser une émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et /ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), ce conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce. Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de la présente assemblée.

Cette autorisation permettrait au conseil de procéder à des augmentations de capital, avec une flexibilité accrue, au profit des dirigeants et cadres exécutifs de la société et de ses filiales directes, intéressés par une prise de risque capitalistique propre à des investisseurs financiers, en leur permettant de souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions déterminé. Le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons serait au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Aussi, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration toute compétence à l'effet de procéder, pendant une durée de 18 mois, dans les conditions de la résolution soumise à vos suffrages, en une ou plusieurs fois, dans des proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et /ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de tous salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société ou certaines catégories d'entre eux.

Nos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports et observations sur cette émission entraînant la suppression du droit préférentiel de souscription, ils établiront ensuite tout rapport spécial lors de la mise en œuvre de la délégation et leurs observations sur les émissions entraînant suppression du droit préférentiel de souscription.

## **10.3 AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVÉE AUX ADHÉRENTS DE PLANS D'EPARGNE D'ENTREPRISE - DELEGATION DE COMPÉTENCE**

La Loi impose à toute assemblée générale qui est amenée à autoriser une augmentation de capital par apport en numéraire de se prononcer également sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (article L 225-129-6 aliéna 1 du Code de commerce).

Il est donc demandé à l'assemblée générale de déléguer sa compétence au conseil d'administration afin de lui permettre, après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 du Code du travail laquelle devrait intervenir dans un délai maximum d'un an, d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la délégation de compétence ne pourrait représenter plus de 3 % du capital social au jour de la présente assemblée.

L'autorisation ainsi consentie emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital à émettre. Elle serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

Le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises serait déterminé dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail et serait au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Nos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport et observations sur cette émission entraînant la suppression du droit préférentiel de souscription.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 10.4 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L225-100 du code de commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux et durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2013
Assemblée générale mixte du 27 mai 2013 douzième résolution	attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société, au profit des salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux	dans la limite de 2 % du capital social au jour de la présente assemblée	pour une durée de trente-huit mois	aucune
Assemblée générale mixte du 27 mai 2013 treizième résolution	émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	dans la limite de 2 % du capital social au jour de la présente assemblée	pour une durée de dix-huit mois	aucune

# Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la société PSB Industries

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau du commissaire aux comptes de la société, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au protocole utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction HSE et de la Direction Ressources Humaines.

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons fait intervenir au cours des différentes phases de nos travaux au total 6 personnes entre décembre 2013 et mi-février 2014. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000\* .

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 7 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec 10 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes\*\* :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées\*\*\* en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 25 % des effectifs et entre 20 % et 89 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

\* ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

\*\* Effectifs inscrits en fin de période ; Nombre de femmes occupant une fonction managériale ; Nombre d'accidents du travail avec arrêt ; Nombre de jours d'absence dus aux accidents du travail ; Nombre d'heures travaillées ; Nombre d'heures de formation ; Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz ; Production de déchets

\*\*\* CMSI, Baikowski et CGL Pack Lorient.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 13 février 2014

L'un des commissaires aux comptes, Mazars

Emmanuelle Rigaudias

Associée responsable du Département RSE et Développement Durable

Bruno Pouget

Associé

Alain Chavance

Associé



# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Bilan

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 5)	102 450	108 683
Goodwill (note 4)	28 818	29 276
Immobilisations incorporelles (note 4)	1 052	1 235
Titres mis en équivalence (note 6)	3 183	3 436
Autres immobilisations financières (note 7)	1 343	675
Instruments financiers dérivés long terme (note 18)	-	1
Impôts différés actifs (note 27)	3 724	2 774
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>140 570</b>	<b>146 080</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 8)	37 820	44 477
Clients et comptes rattachés (note 9)	38 748	43 678
Créances d'impôt courant	1 882	3 748
Autres créances (note 10)	6 648	6 824
Instruments financiers dérivés court terme (note 18)	191	306
Trésorerie et équivalents (note 11)	10 275	8 233
<b>Total des actifs courants</b>	<b>95 564</b>	<b>107 266</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>236 134</b>	<b>253 346</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Capitaux propres (note 12)</b>		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 122	10 122
Réserves	68 190	60 605
Ecart de conversion	(485)	1 328
Résultat de l'exercice	12 605	10 159
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>97 782</b>	<b>89 564</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>97 782</b>	<b>89 564</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes financières long terme	35 190	49 796
Instruments financiers dérivés long terme (note 18)	747	1 588
<b>Passif financier à plus d'un an (note 13)</b>	<b>35 937</b>	<b>51 384</b>
Impôts différés passifs (note 27)	3 467	2 790
Provisions pour retraites et avantages assimilés (note 14)	7 692	7 053
Autres passifs non courants	-	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>47 096</b>	<b>61 227</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 512	25 230
Dettes financières à moins d'un an (note 13)	40 748	51 219
Instruments financiers dérivés court terme (note 18)	752	778
<b>Passif financier à moins d'un an</b>	<b>67 012</b>	<b>77 227</b>
Dettes d'impôt courant	1 372	711
Autres dettes (note 16)	22 833	24 328
Provisions pour risques et charges courantes (note 15)	39	289
<b>Total passifs courants</b>	<b>91 256</b>	<b>102 555</b>
<b>Total du passif</b>	<b>236 134</b>	<b>253 346</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Chiffre d'affaires (note 28)	256 985	248 087
Coûts des ventes (note 21)	(204 444)	(198 696)
Frais de recherche et développement (note 22)	(4 449)	(3 909)
Frais commerciaux et de distribution	(12 332)	(12 471)
Coûts administratifs	(16 871)	(16 730)
Autres produits opérationnels (note 25)	2 985	1 594
Autres charges opérationnelles (note 25)	(873)	(708)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>21 001</b>	<b>17 167</b>
Coût net de l'endettement financier (note 26)	(2 575)	(2 857)
Autres produits et charges financiers (note 26)	(419)	755
Impôts (note 27)	(6 075)	(4 869)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (note 6)	673	416
<b>Résultat net</b>	<b>12 605</b>	<b>10 612</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>12 605</b>	<b>10 159</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	-	453
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>12 605</b>	<b>10 612</b>
Résultat net part du groupe en euro par action (note 20)	3,46	2,80
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (note 20)	3,46	2,80

## Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
Résultat net consolidé de l'exercice	12 605	10 612
Ecart de conversion	(1 815)	(815)
Couverture de flux de trésorerie	817	(307)
ID sur couverture de flux de trésorerie	(272)	102
Couverture d'un investissement net en devises	468	442
ID sur couverture d'un investissement net en devises	(156)	(147)
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>(958)</b>	<b>(725)</b>
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(47)	(1 140)
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	16	380
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(31)</b>	<b>(760)</b>
Total gains et pertes	(989)	(1 485)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>11 616</b>	<b>9 127</b>
dont part du groupe	11 616	8 683
dont intérêts minoritaires	-	444

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
<b>au 01/01/2012</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(964)</b>	<b>67 446</b>	<b>1 718</b>	<b>85 672</b>	-	<b>85 672</b>
Titres auto-détenus	-	-	97	-	-	97	-	97
Dividendes versés	-	-	-	(3 051)	-	(3 051)	(256)	(3 307)
Acompte sur dividendes	-	-	-	(1 837)	-	(1 837)	-	(1 837)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(188)	(188)
<b>Résultat net de la période</b>	-	-	-	<b>10 159</b>	-	<b>10 159</b>	<b>453</b>	<b>10 612</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 476)	(1 476)	(9)	(1 485)
Résultat net de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	10 159	(1 476)	8 683	444	9 127
<b>au 31/12/2012</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(867)</b>	<b>72 717</b>	<b>242</b>	<b>89 564</b>	-	<b>89 564</b>
<b>au 01/01/2013</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(867)</b>	<b>72 717</b>	<b>242</b>	<b>89 564</b>	-	<b>89 564</b>
Titres auto-détenus	-	-	964	-	-	964	-	964
Dividendes versés	-	-	-	(2 525)	-	(2 525)	-	(2 525)
Acompte sur dividendes	-	-	-	(1 837)	-	(1 837)	-	(1 837)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>	-	-	-	<b>12 605</b>	-	<b>12 605</b>	-	<b>12 605</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(989)	(989)	-	(989)
Résultat net de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	12 605	(989)	11 616	-	11 616
<b>au 31/12/2013</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>97</b>	<b>80 960</b>	<b>(747)</b>	<b>97 782</b>	-	<b>97 782</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Résultat consolidé	12 605	10 612
Amortissements et provisions des immobilisations	16 971	16 190
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	336	38
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	(445)	(133)
Coût net de l'endettement financier et dividende reçu	2 348	2 575
Impôts courants et différés	6 075	4 869
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	(239)	298
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-	-
Variation des besoins en fond de roulement	8 210	1 754
Impôts payés	(1 704)	(7 307)
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>44 157</b>	<b>28 896</b>
Investissement net d'exploitation	(11 117)	(25 547)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(283)	(1 055)
Investissement/désinvestissement financier net	(10)	(3 781)
Variation de prêts	57	(165)
Produits financiers de trésorerie	10	11
Dividendes reçus	228	283
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(11 115)</b>	<b>(30 254)</b>
Actions propres	237	42
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 361)	(5 624)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	(257)
Augmentation des passifs financiers	2 824	33 417
Diminution des passifs financiers	(27 006)	(22 317)
Intérêts versés	(2 584)	(2 869)
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>(30 890)</b>	<b>2 392</b>
Incidence des variations des cours de devises	(110)	(18)
Variation de trésorerie	2 042	1 016
Trésorerie et équivalents en début d'année	8 233	7 217
Trésorerie et équivalents en fin d'année	10 275	8 233

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Annexe aux comptes consolidés

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

#### 1. Généralités

PSB Industries est une société anonyme de droit français créée en 1905 par les frères Baikowski.

Son siège social est situé à Annecy (BP 22, 74001 Annecy Cedex).

Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (MidCaps).

Les activités du groupe sont décrites en page 2.

Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 février 2014 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire mixte et extraordinaire du 27 mai 2014.

#### 2. Principes comptables

##### 2.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le groupe PSB Industries applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/news/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/news/index_fr.htm). Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

##### 2.2. NOUVELLES NORMES, NOUVEAUX AMENDEMENTS ET NOUVELLES INTERPRÉTATIONS APPLICABLES EN 2013 :

Au cours de l'exercice, le groupe PSB Industries a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 17 mai 2012) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages au personnel,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation sévère, à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants et aux prêts publics,
- IFRS 7 : amendements relatifs aux informations à fournir en cas de compensation d'actifs et de passifs financiers,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Ces normes n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2013, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 19 : amendements relatifs aux contributions des employés,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation d'actifs et de passifs financiers,
- IAS 36 : amendements relatifs au montant recouvrable des actifs non financiers,
- IAS 39 : amendements relatif à la novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture,

- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de transition,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRIC 21 : taxes (« Levies »).

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

### 2.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

#### Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

### 2.4 RÉSUMÉ DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers du groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

#### 2.4.1 Jugement

Néant

#### 2.4.2 Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivantes sont présentées ci-dessous.

#### 2.4.3 Dépréciation du goodwill

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en note 4.

La valeur nette comptable du goodwill au 31 décembre 2013 est de 28 818 milliers euros (29 276 milliers euros en 2012).

#### 2.4.4 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 2.17 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.



# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.4.5 Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2013 s'élève à 7 692 milliers d'euros (en 2012, 7 053 milliers d'euros). De plus amples détails sont communiqués en note 14.

### 2.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### 2.5.1 Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB Industries en avait le contrôle.

#### 2.5.2 Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

#### 2.5.3 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2013 est fournie dans la note 3.

### 2.6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

#### 2.6.1 Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme goodwill à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (goodwill négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

## 2.6.2 Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

## 2.7 MÉTHODES DE CONVERSION

### Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Peso Mexicain, Won ou Yen). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB Industries (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnu en résultat.

## 2.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 2.8.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### 2.8.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période maximale de 5 ans, à l'exception de la relation clientèle qui est amortie sur 7 ans.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.8.3 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### 2.8.4 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets et marques de 5 ans, de 3 à 5 ans pour les frais de recherche et développement et pour la relation clientèle de 7 ans.

## 2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A l'exception des terrains réévalués dans le cadre d'IFRS 1 (cf tableau variation des capitaux propres), les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

### 2.9.1 Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### 2.9.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 3 à 4 ans

### 2.9.3 Contrats de location

#### Comptabilisation chez le preneur :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

## 2.10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

### 2.10.1 Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, le goodwill généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en note 2.6).

Elle correspond au niveau auquel le groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en note 4). Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation" afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

### 2.10.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

## 2.11 STOCKS

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'oeuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

## 2.12 ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 2.13.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

#### 2.13.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

##### **Actifs détenus jusqu'à leur échéance :**

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeurs.

##### **Actifs disponibles à la vente :**

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeurs et plus ou moins values de cession.

##### **Prêts et créances :**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

##### **Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat :**

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

### 2.13.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

### 2.13.4 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

### 2.13.5 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

### 2.13.6 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ; et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

### 2.13.7 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

## 2.14 CAPITAL ET RÉSERVES

### 2.14.1 Rachat d'actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

### 2.14.2 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

Les acomptes sur dividendes décidés par le conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

## 2.15 AVANTAGES DU PERSONNEL

### 2.15.1 Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

### 2.15.2 Type de régimes à prestations définies

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2013, soit 2,5 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.



### 2.15.3 Description des régimes à prestations définies dans le groupe PSB Industries

#### - Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

#### - Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

#### - Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

## 2.16 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

### 2.16.1 Droit individuel à la formation

Le groupe a appliqué dans ses comptes, le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de formation (CIF) ou en cas de licenciement ou de démission où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine. Au titre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 111 milliers d'heures au 31 décembre 2013.

### 2.16.2 Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en oeuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

### 2.16.3 Environnement

Le groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

## 2.17 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années.



# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.18 CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

#### 2.18.1 Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

#### 2.18.2 Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

### 2.19 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

### 2.20 CREDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 a été comptabilisé dans les autres produits opérationnels en application d'IAS 20.

Les crédits d'impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.

### 3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB Industries et de ses filiales établis au 31 décembre 2013 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2012 et 2013 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Etrangère
<b>2012</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Sociétés mise en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>23</b>	
<b>2013</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Sociétés mise en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>23</b>	

#### LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

##### 1. Emballage cosmétique parfumerie

	Lieu	31/12/2013	31/12/2012
CCM	01 - Izernore (France)	100	100
Ceica Industrie	01 - Brion (France)	100	100
CMSI	01 - Attignat (France)	100	100
Lecot	74 - Cran Gevrier (France)	100	100
Mayet	71 - Pierre de Bresse (France)	100	100
Rose	01 - Bressolles (France)	100	100
SR2P	01 - Brion (France)	100	100
Texen Services	01 - Brion (France)	100	100
Texen Holding	01 - Brion (France)	100	100
Ceica Plasticos de Mexico	Lerma-Mexique	100	100
Mar-Lee	Leominster MA-USA	100	100

##### 2. Emballage sur mesure

	Lieu	31/12/2013	31/12/2012
CGL Pack Annecy	74 - Metz-Tessy (France)	100	100
CGL Pack Lorient	56 - Queven (France)	100	100
CGL Pack Service	74 - Metz-Tessy (France)	100	100

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 3. Chimie de spécialités

	Lieu	31/12/2013	31/12/2012
Alko*	38 - Condrieu (France)	50	50
Baikowski	74 - Poisy (France)	100	100
Baikowski International Corporation	Charlotte NC - USA	100	100
Baikowski Malakoff Inc	Malakoff TX - USA	100	100
Baikowski Japan Corporation*	Tokyo - Japon	50	50
Baikowski Korea Corporation*	Séoul - Corée	50	50

### 4. Autres activités

	Lieu	31/12/2013	31/12/2012
PSB Trésorerie	74 - Metz-Tessy (France)	100	100

\*A l'exception de Baikowski Japan Corporation, de Baikowski Korea Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

## 4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2012	29 379	1 635	2 357	33 371
Acquisition	87	98	307	492
Cession	-	(29)	(63)	(92)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	(190)	1	(18)	(207)
Autres	-	(1)	-	(1)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>29 276</b>	<b>1 704</b>	<b>2 583</b>	<b>33 563</b>
Acquisition	-	79	306	385
Cession	-	-	(22)	(22)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	(416)	(1)	(40)	(457)
Autres	-	1	(136)	(135)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>28 860</b>	<b>1 783</b>	<b>2 691</b>	<b>33 334</b>

Dépréciation/Amortissement	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2011	-	(1 477)	(1 251)	(2 728)
Dotation	-	(55)	(374)	(429)
Reprise	-	29	65	94
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	-	13	13
Autres	-	(2)	-	(2)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>-</b>	<b>(1 505)</b>	<b>(1 547)</b>	<b>(3 052)</b>
Dotation	(42)	(93)	(330)	(465)
Reprise	-	-	22	22
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	1	30	31
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>(42)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>(3 464)</b>

Valeur nette	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2012	29 379	158	1 106	30 643
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>29 276</b>	<b>199</b>	<b>1 036</b>	<b>30 511</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>28 818</b>	<b>186</b>	<b>866</b>	<b>29 870</b>

Goodwill net	31/12/2013		31/12/2012	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
Baikowski	858	-	858	-
CCM	5 679	-	5 679	-
CGL Pack Service	668	-	668	-
CGL Pack Lorient	2 828	-	2 828	-
CMSI	1 416	-	1 416	-
Mayet	3 358	-	3 358	-
Rose	624	-	624	-
Texen	3 823	-	3 823	-
Mar-Lee	9 285	-	9 701	-
Lecot	-	42	42	-
Autres	279	-	279	-
<b>Total</b>	<b>28 818</b>	<b>-</b>	<b>29 276</b>	<b>-</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

A fin décembre 2013, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale. Les trois premières années des flux de trésorerie futurs sont issues des budgets et des plans à 3 ans approuvés par la Direction Générale, et les années suivantes sont extrapolées en utilisant des taux de croissance compris entre 3 % et 5 % pour les 7 années suivantes (taux compris entre 3 % et 5 % en 2012).

La croissance moyenne pour les 10 années est de 4 % (5 % en 2012) et un taux de marge opérationnelle variant en fonction du taux de couverture des frais fixes.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), est de 10,1 % en 2013 (8,1 % en 2012). Le taux d'actualisation avant impôt en découlant est de 14,6 % en 2013 (11,3 % en 2012).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la dixième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2012).

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

### SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Comme indiqué en note 2.4, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Les cash-flows futurs des trois premières années sont issus des budgets et des plans à trois ans. Il faudrait retenir une hypothèse d'un taux de croissance moyen de 1,0 % entre 2013 et 2023 (versus 4 %) pour que la valeur recouvrable des UGTs soit égale à leur valeur comptable.

- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet de générer, pour l'UGT CGL Pack Lorient, une valeur recouvrable des capitaux investis inférieure de 480 à la valeur comptable.
- une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.

## 5. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
Au 01/01/2012	59 737	163 046	9 789	12 954	245 526
Acquisition	4 776	10 455	9 050	1 133	25 414
Cession	(33)	(2 397)	-	(308)	(2 738)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	107	74	(10)	(15)	156
Autres	2 135	6 875	(9 162)	136	(16)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>66 722</b>	<b>178 053</b>	<b>9 667</b>	<b>13 900</b>	<b>268 342</b>
Acquisition	2 689	3 186	4 704	796	11 375
Cession	(29)	(2 576)	(33)	(1 278)	(3 916)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	(327)	(1 478)	(17)	(53)	(1 875)
Autres	1 902	8 994	(10 958)	150	88
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>70 957</b>	<b>186 179</b>	<b>3 363</b>	<b>13 515</b>	<b>274 014</b>

<b>Amortissement</b>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Matériel</b>	<b>Immobilisations en cours et avances</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 01/01/2012	(22 234)	(115 484)	-	(8 374)	(146 092)
Dotation	(2 269)	(12 127)	(117)	(1 262)	(15 775)
Reprise	33	1 896	-	252	2 181
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	(8)	27	-	8	27
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(24 478)</b>	<b>(125 688)</b>	<b>(117)</b>	<b>(9 376)</b>	<b>(159 659)</b>
Dotation	(2 449)	(12 939)	(70)	(1 167)	(16 625)
Reprise	4	2 555	117	953	3 629
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	78	977	-	37	1 092
Autres	(15)	14	-	-	(1)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>(26 860)</b>	<b>(135 081)</b>	<b>(70)</b>	<b>(9 553)</b>	<b>(171 564)</b>

<b>Valeur nette</b>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Matériel</b>	<b>Immobilisations en cours et avances</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 01/01/2012	37 503	47 562	9 789	4 580	99 434
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>42 244</b>	<b>52 365</b>	<b>9 550</b>	<b>4 524</b>	<b>108 683</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>44 097</b>	<b>51 098</b>	<b>3 293</b>	<b>3 962</b>	<b>102 450</b>

<b>Valeur brute en crédit-bail</b>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Matériel</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 01/01/2012	1 745	21 118	13 321	87	36 271
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	(81)	-	(81)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>1 745</b>	<b>21 118</b>	<b>13 240</b>	<b>87</b>	<b>36 190</b>
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	(217)	-	(217)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>1 745</b>	<b>21 118</b>	<b>13 023</b>	<b>87</b>	<b>35 973</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

Amortissement du crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/2012	-	(11 355)	(12 350)	(60)	(23 765)
Dotation	-	(712)	(422)	(9)	(1 143)
Reprise	-	-	81	-	81
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	-	<b>(12 067)</b>	<b>(12 691)</b>	<b>(69)</b>	<b>24 827</b>
Dotation	-	(714)	(282)	-	(996)
Reprise	-	-	217	-	217
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	1	-	1
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2013</b>	-	<b>(12 781)</b>	<b>(12 755)</b>	<b>(69)</b>	<b>(25 605)</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/2012	1 745	9 763	971	27	11 410
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>1 745</b>	<b>9 051</b>	<b>549</b>	<b>18</b>	<b>11 363</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>1 745</b>	<b>8 337</b>	<b>268</b>	<b>18</b>	<b>10 368</b>

## 6. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		
	% Détenu	Capitaux Propres	Résultat net
<b>Baikowski Japan Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>50</b>	<b>2 920</b>	<b>584</b>
Au 31/12/2012	50	3 259	385
<b>Alko</b>			
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>5</b>
Au 31/12/2012	50	51	-
<b>Baikowski Korea Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>50</b>	<b>206</b>	<b>85</b>
Au 31/12/2012	50	126	31

\* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko		Baikowski Korea	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants	5 809	7 524	1 682	1 768	12	17
Actifs courants	9 275	10 397	373	496	804	610
Passifs non courants	2 712	3 934	101	259	11	16
Passifs courants	6 506	7 436	1 842	1 902	392	361
Chiffre d'affaires	16 430	18 561	2 104	2 354	1 986	1 295
Résultat opérationnel	1 975	1 304	38	38	195	71
Résultat net	1 169	770	9	-	169	61

## 7. Autres immobilisations financières

	31/12/2013	31/12/2012
Prêts	103	130
Dépôts et cautionnements	154	186
Autres	1 086	359
<b>Total</b>	<b>1 343</b>	<b>675</b>

## 8. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	12 244	(979)	11 265	15 223
En-cours	9 163	(683)	8 480	8 131
Produits finis	15 978	(1 558)	14 420	16 517
Marchandises	3 709	(54)	3 655	4 606
<b>Total</b>	<b>41 094</b>	<b>(3 274)</b>	<b>37 820</b>	<b>44 477</b>

Ces montants sont présentés après élimination des marges internes comprises dans les stocks et en-cours des entités Baikowski, CGL et Texen. Le détail des provisions sur stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises	Total
Au 01/01/13	(471)	(360)	(1 689)	(144)	(2 664)
Augmentation	(598)	(682)	(1 127)	(54)	(2 461)
Utilisation	52	75	173	-	300
Reprise	159	284	1 064	1	1 508
Change	21	-	17	1	39
Autres	(142)	-	4	142	4
<b>Au 31/12/13</b>	<b>(979)</b>	<b>(683)</b>	<b>(1 558)</b>	<b>(54)</b>	<b>(3 274)</b>



# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 9. Clients

	31/12/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés < 1 an	38 999	44 019
Clients et comptes rattachés > 1 an	-	-
Provisions pour dépréciation	(251)	(341)
<b>Total</b>	<b>38 748</b>	<b>43 678</b>

La variation des provisions clients est précisée ci-après :

	2013	2012
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(341)	(193)
Dotations	(25)	(196)
Utilisations	51	42
Reprise	64	6
Variation de périmètre	-	-
Change	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(251)</b>	<b>(341)</b>

Au 31 décembre, l'analyse des créances à recevoir est la suivante :

	2013	2012
Clients nets	38 748	43 678
Clients nets sans retard	35 494	39 834
Retards non provisionnés < 30 jours	2 454	2 068
Retards non provisionnés 30 - 60 jours	527	1 054
Retards non provisionnés 60 - 90 jours	174	472
Retards non provisionnés 90 - 120 jours	-	156
Retards non provisionnés > 120 jours	99	94

Les retards supérieurs à 120 jours concernent principalement des litiges.

La société n'a pas jugé utile de provisionner une partie de ces créances, compte tenu de la forte probabilité de recouvrement.

### 10. Autres créances

	31/12/2013	31/12/2012
Créances sociales	30	50
Créances fiscales	3 104	2 652
Charges constatées d'avance	1 114	1 860
Autres créances	2 400	2 262
<b>Sous-total</b>	<b>6 648</b>	<b>6 824</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>Total</b>	<b>6 648</b>	<b>6 824</b>

## 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2013	31/12/2012
Disponibilités	6 401	7 877
Placements court terme	3 874	356
<b>Total</b>	<b>10 275</b>	<b>8 233</b>

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).

## 12. Capitaux propres

### 12.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2013, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2013.

Il n'existait pas au 31 décembre 2012 et 2013 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Actions propres	31/12/2013	31/12/2012
en nombre de titres	12 269	51 688
en valeur	400	1 243

Le nombre moyen d'actions propres sur l'année s'élève à 30 219 en 2013 et à 46 422 en 2012.

Ce chiffre est utilisé pour déterminer le résultat net par action.

### 12.2. ECART DE CONVERSION

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (note 2.7 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2013 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,3791	1,3282
Peso mexicain	18,0731	16,9644
Yen	144,72	129,6595
Won	1 450,93	1 453,856

### 12.3. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Au titre de l'année 2013	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,35	4 961
Acompte versé au 10 janvier 2014	0,50	1 838
Solde restant à verser	0,85	3 123
<b>Total</b>	<b>1,35</b>	<b>4 961</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Au titre de l'année 2012

Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,20	4 410
Acompte versé au 10 janvier 2013	0,50	1 838
Solde restant à verser	0,70	2 572
<b>Total</b>	<b>1,20</b>	<b>4 410</b>

Cette distribution engendre le paiement d'une contribution additionnelle de 3 % du montant distribué.

## 13. Passif financier hors dettes d'exploitation

### 13.1. DÉTAIL DES AUTRES DETTES

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers les sociétés de crédit	32 892	46 931
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	1 785	2 330
Autres dettes financières	513	535
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>35 190</b>	<b>49 796</b>
Dettes envers les sociétés de crédit	17 635	19 383
Crédit de trésorerie moyen terme	2 340	4 310
Crédit de trésorerie court terme	13 691	19 133
Découverts bancaires	6 319	7 098
Crédit-bail	545	742
Autres dettes financières	218	553
Dettes financières à moins d'un an	40 748	51 219
<b>Total des dettes financières</b>	<b>75 938</b>	<b>101 015</b>
Options de vente octroyées aux minoritaires	-	-
Instruments dérivés long terme	747	1 588
Instruments dérivés court terme	752	778
<b>Total passif financier</b>	<b>77 437</b>	<b>103 381</b>

### 13.2. ANALYSE PAR DEVISE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2013	31/12/2012
Euro	64 337	83 712
Dollar	13 069	18 267
Yen	31	982
<b>Total</b>	<b>77 437</b>	<b>103 381</b>

### 13.3. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2013	31/12/2012
2013	-	51 234
2014	41 500	18 759
2015	16 035	15 816
2016	10 507	9 750
2017	4 767	3 996
2018	2 253	1 784
2019 et au-delà	2 375	2 042
<b>Total</b>	<b>77 437</b>	<b>103 381</b>

### 13.4. CLAUSES DE COVENANTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2013, 2,4 millions d'euros d'emprunts bancaires sont assortis de ratios financiers pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non respect.

Ces ratios financiers sont les suivants :

- Endettement net / marge brute d'autofinancement inférieur à 3 ou 4
- Endettement net / fonds propres inférieur à 1,0

Il n'existe pas de ratios relatifs au cours de l'action PSB Industries.

Certains emprunts, qui représentent 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2013, peuvent devenir exigibles si le niveau des capitaux propres de la filiale qui porte ces emprunts devient inférieur à la moitié du capital social.

Par ailleurs, des emprunts sont assortis de clauses de maintien d'actionnariat à hauteur de 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 0,2 million d'euros d'emprunts également assortis de clauses portant sur des ratios financiers). Tous les covenants bancaires sur les emprunts à long terme étaient respectés au 31 décembre 2013.

### 13.5. TAUX D'INTÉRÊTS DES DETTES FINANCIÈRES

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, principalement l'Euribor.

Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable et à taux fixe. L'emprunt est réputé à taux fixe.

	31/12/2013	31/12/2012
Total taux fixe	61 947	70 455
Total taux variable	13 991	30 560
<b>Total</b>	<b>75 938</b>	<b>101 015</b>

La juste valeur des dettes financières à taux fixe est de 63 725 milliers d'euros au 31/12/2013.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 13.6. PRINCIPAUX EMPRUNTS A TAUX FIXE

	Echéance	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt 1,25 %	2019	250	250
Emprunt 1,80 %	2016	250	344
Emprunt 1,84 %	2016	528	726
Emprunt 2,00 %	2018	2 550	-
Emprunt 2,04 %	2016	249	352
Emprunt 2,04 %	2016	122	165
Emprunt 2,10 %	2017	435	549
Emprunt 2,35 %	2016	451	636
Emprunt 2,35 %	2015	110	195
Emprunt 2,40 %	2020	1 331	-
Emprunt 2,55 %	2014	33	75
Emprunt 2,55 %	2019	1 237	1 425
Emprunt 2,60 %	2016	122	162
Emprunt 2,64 %	2015	240	360
Emprunt 2,64 %	2015	240	360
Emprunt 2,64 %	2015	200	300
Emprunt 2,64 %	2015	200	300
Emprunt 2,64 %	2015	200	300
Emprunt 2,64 %	2015	105	165
Emprunt 2,72 %	2016	107	151
Emprunt 2,72 %	2016	46	65
Emprunt 2,85 %	2016	337	465
Emprunt 2,90 %	2015	700	1 100
Emprunt 2,90 %	2015	200	300
Emprunt 2,94 %	2015	316	526
Emprunt 2,94 %	2015	158	264
Emprunt 3,00 %	2017	303	383
Emprunt 3,10 %	2017	1 050	1 350
Emprunt 3,10 %	2017	1 050	1 350
Emprunt 3,20 %	2016	900	1 200
Emprunt 3,20 %	2016	825	1 125
Emprunt 3,20 %	2016	517	717
Emprunt 3,25 %	2019	1 250	1 250
Emprunt 3,35 %	2016	550	750
Emprunt 3,35 %	2016	550	750
Emprunt 3,35 %	2016	550	750
Emprunt 3,40 %	2016	960	1 280
Emprunt 3,40 %	2016	600	800
Emprunt 3,45 %	2014	237	553
Emprunt 3,45 %	2014	150	300
Emprunt 3,45 %	2014	150	300
Emprunt 3,50 %	2016	750	1 050

	Echéance	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt 3,50 %	2016	550	750
Emprunt 3,50 %	2016	550	750
Emprunt 3,50 %	2016	550	750
Emprunt 3,50 %	2016	500	700
Emprunt 3,50 %	2016	275	375
Emprunt 3,50 %	2016	275	375
Emprunt 3,60 %	2016	526	737
Emprunt 3,60 %	2016	526	737
Emprunt 3,60 %	2016	263	368
Emprunt 3,75 %	2014	225	525
Emprunt 3,75 %	2014	113	263
Emprunt 3,75 %	2014	113	263
Emprunt 3,80 %	2024	1 304	1 408
Emprunt 3,85 %	2013	-	479
Emprunt 4,10 %	2014	163	478
Emprunt 4,10 %	2014	163	478
Emprunt 4,20 %	2015	480	783
Emprunt 4,45 %	2014	246	723
Emprunt 4,70 %	2013	-	50
Emprunt 4,85 %	2014	175	466
Emprunt 5,30 %	2025	1 022	1 097
Emprunt 5,60 %	2013	-	176
Emprunt 5,60 %	2013	-	76
Emprunt 5,80 %	2013	-	94
Emprunt Crédit Bail 2,75 %	2015	392	606
Emprunt Crédit Bail 5,46 %	2013	-	119
Emprunt Crédit Bail 5,48 %	2018	1 179	1 378
Emprunt Crédit Bail 6,05 %	2014	18	105
<b>Total</b>		<b>30 717</b>	<b>38 552</b>
Autres emprunts taux fixes		687	1 059
Emprunts à taux variables swapés à taux fixe		30 543	30 844
<b>Total dettes financières à taux fixe</b>		<b>61 947</b>	<b>70 455</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 14. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	2,50 %	2,90 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires	2,50 - 4,30 %	2,50 - 4,30 %
Table de mortalité	TF et TH 00 - 02	TF 00 - 02
Age moyen de départ	62 ans	62 ans

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionnés au bilan
Au 01/01/2012	5 544	-	5 544
Coût 2012	619	-	619
Variation actuarielle	1 140	-	1 140
Changement régime/périmètre	-	-	-
Paielements	(262)	-	(262)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>7 041</b>	<b>-</b>	<b>7 041</b>
Coût 2013	692	-	692
Variation actuarielle	47	-	47
Changement régime/périmètre	-	-	-
Paielements	(172)	-	(172)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>7 608</b>	<b>-</b>	<b>7 608</b>

Composante de la charge annuelle	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services passés	487	385
Charge d'intérêt	205	234
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>692</b>	<b>619</b>

La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2012
Coût des ventes	504	448
Recherche et développement	45	39
Commercial	51	64
Administratif	92	68
<b>Total</b>	<b>692</b>	<b>619</b>

## 15. Provisions pour risques et charges

Valeur brute	Restructurations	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2013	-	289	-	-	289
Dotations	-	-	39	-	39
Utilisations	-	(180)	-	-	(180)
Reprise	-	(109)	-	-	(109)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>39</b>

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 2 et 5 ans.

L'entreprise ne disposant pas d'un droit inconditionnel de différer leurs règlements pour au moins douze mois à compter de la date de clôture, les provisions pour risques et charges sont classifiées en passif courant.

### Impact sur le compte de résultat :

	Opérationnel	Financier	Total 2013	Total 2012
Dotations	39	-	39	110
Utilisations	(180)	-	(180)	(195)
Reprise	(109)	-	(109)	(225)

## 16. Autres dettes

	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes reçus	1 625	1 681
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 071	1 372
Dettes sociales	13 331	12 106
Dettes fiscales	1 639	1 581
Acompte sur dividendes	1 838	1 837
Produits constatés d'avance	1 065	1 492
Dettes diverses	2 264	4 259
<b>Total</b>	<b>22 833</b>	<b>24 328</b>

## 17. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change lié à l'activité et au financement du groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.



# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 17.1 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières, et gérer la répartition de la dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

Les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt permettent au groupe d'emprunter à taux variable, ou inversement à taux fixe, et d'échanger le taux de la dette contre un taux fixe, ou inversement un taux variable.

L'achat d'options sur taux d'intérêt, des plafonds sur taux (caps) ou des tunnels (collars) fait également partie de la stratégie de couverture de la dette à taux variable. Les options permettent, moyennant le paiement d'une prime, de recevoir ou de payer un différentiel entre deux taux.

### 17.2 SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT FINANCIER AU TAUX D'INTÉRÊT

Ce tableau indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1,0 %) de l'Euribor 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence l'Euribor 3 mois moyen de l'année 2013 (0,22 %).

Cette simulation ne porte que sur la dette à taux variable non couverte par un instrument financier (14,0 millions d'euros).

	+0,5 %	+1,0 %
Produits de trésorerie ou équivalents	51	103
Coût de l'endettement financier brut	(70)	(140)
Coût net de l'endettement financier	(19)	(37)

### 17.3 RISQUE DE CHANGE

La politique générale du groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du secteur d'activité « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA, au Japon et en Corée. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre.

Le groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2013, tous les instruments dérivés utilisés par le groupe pour couvrir son risque de change n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Certains instruments dérivés, bien qu'en conformité avec la politique de gestion des risques de taux et de change de PSB Industries, ne remplissent pas les conditions requises pour appliquer les traitements de comptabilité de couverture et sont de ce fait classés en «Négoce».

### 17.4 SENSIBILITÉ AU TAUX DE CHANGE

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du JPY, en prenant pour référence le taux de clôture de l'année 2013 : 1,3791 pour l'USD et 144,72 pour le JPY.

Seuls les instruments de couverture existants au 31/12/2013 sont pris en compte pour déterminer l'impact.

	Variation du cours moyen		Impact sur le résultat opérationnel		
	USD	JPY	USD	JPY	Total
+15 %	1,5860	166,4280	(791)	(243)	(1 034)
+10 %	1,5170	159,1920	(552)	(141)	(693)
+5 %	1,4481	151,9560	(290)	(30)	(320)
-5 %	1,3101	137,4840	366	229	595
-10 %	1,2412	130,2480	720	470	1 190
-15 %	1,1722	123,0120	1 116	657	1 773

La filiale mexicaine a des concours bancaires de 7,7 MUSD à fin décembre 2013. Le tableau indique l'impact sur le résultat financier, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de la parité MXN/USD en prenant pour référence la parité au 31/12/2013 de 13,10.

	MXN/USD	Impact sur le résultat financier
+15 %	15,065	(871)
+10 %	14,41	(581)
+5 %	13,755	(290)
-5 %	12,445	290
-10 %	11,79	581
-15 %	11,135	871

### 17.5 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

### 17.6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif de PSB Industries est d'avoir 60 % des échéances des emprunts à plus d'un an, et de maintenir un équilibre entre la flexibilité des financements via le recours à des découverts bancaires et des crédits court terme, et la continuité des financements.

A fin décembre 2013, cet objectif n'était pas atteint et 46 % des emprunts avaient une échéance à plus d'un an.

Afin de limiter tout risque de liquidité, le groupe a obtenu en 2009 une ligne de crédit long terme de 12,5 millions d'euros amortissable sur 7 ans. A fin décembre, cette ligne n'était pas utilisée et était amortie à hauteur de 7,1 millions d'euros.

Au 31/12/2012	Prêts et emprunts productifs d'intérêts	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Echu	7 312	5 253	818	13 383
≤ 3 mois	5 031	19 065	15 592	39 688
3 à 12 mois	38 113	845	4 745	43 703
1 à 5 ans	48 516	67	-	48 583
> 5 ans	2 043	-	-	2 043
<b>Total</b>	<b>101 015</b>	<b>25 230</b>	<b>21 155</b>	<b>147 400</b>
Au 31/12/2013				
Echu	6 457	914	2 970	1 034
≤ 3 mois	4 545	23 898	13 255	4 169
3 à 12 mois	29 746	700	5 543	3 598
1 à 5 ans	33 942	-	-	3 394
> 5 ans	1 248	-	-	124
<b>Total</b>	<b>75 938</b>	<b>25 512</b>	<b>21 768</b>	<b>12 321</b>

### 17.7 RISQUE DE CAPITAL

PSB Industries gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres. La politique de PSB Industries est de profiter de l'effet de levier sans que ce ratio excède 100 %,
- L'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

L'endettement net ne doit pas dépasser 2,5 années d'EBITDA. Au 31 décembre 2013, ces deux ratios sont respectés.

	2013	2012
Prêts et emprunts productifs d'intérêts	75 938	101 015
Trésorerie et équivalents	(10 275)	(8 233)
Endettement net (1)	65 663	92 782
Capitaux propres (2)	97 782	89 564
Gearing ratio (1)/(2)	67,2 %	103,6 %
EBIT	21 001	17 167
Amortissements et provisions	16 978	16 190
EBITDA (3)	37 972	33 357
(1)/(3)	1,7	2,7

## 18. Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 décembre 2013 les ajustements pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment) et pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment) n'étaient pas significatifs (0,9 % de la valorisation des instruments financiers).

### 18.1 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS AU 31/12/2013

instruments de change	Montant notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
<b>Couverture de juste valeur</b>		
USD achat de put	1 800	9
JPY vente à terme	64 000	37
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
USD achat de put	1 600	20
JPY achat de put	240 000	125
<b>instruments de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Achat de Cap		
2014	2 607	-
2015	2 295	-
2016 et plus	750	-
<b>Total</b>	<b>5 652</b>	<b>-</b>
<b>Instruments financiers dérivés actifs court terme</b>	<b>NA</b>	<b>191</b>
<b>Instruments financiers dérivés actifs long terme</b>	<b>NA</b>	<b>-</b>

## 18.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS AU 31/12/2013

<b>instruments de change</b>	<b>Montant notionnels (en K devises)</b>	<b>Valeurs de marché (en K euros)</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
JPY vente à terme	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Négoce</b>		
JPY vente de Call	240 000	17
USD vente de Call	3 400	11
<b>instruments de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2014	15 223	591
2015	15 197	590
2016 et plus	123	4
<b>Total</b>	<b>30 543</b>	<b>1 185</b>
<b>Vente de Floor</b>		
2014	2 607	131
2015	2 295	116
2016 et plus	750	37
<b>Total</b>	<b>5 652</b>	<b>284</b>
<b>Instruments financiers dérivés passif court terme</b>	<b>NA</b>	<b>750</b>
<b>Instruments financiers dérivés passif long terme</b>	<b>NA</b>	<b>741</b>

## 18.3 COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

<b>instruments de change</b>	<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>Négoce</b>
Valeur du marché au 31/12/2012	79	227	--
Impact sur le résultat opérationnel	-	(191)	-
Impact sur le résultat financier	145	-	(28)
Impact sur les capitaux propres	(79)	-	-
<b>Valeur du marché au 31/12/2013</b>	<b>145</b>	<b>36</b>	<b>(28)</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

<b>instruments de taux</b>	<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>Négoce</b>
Valeur du marché au 31/12/2012	(2 365)	-	-
Impact sur le résultat opérationnel	-	-	-
Impact sur le résultat financier	-	-	-
Impact sur les capitaux propres	896	-	-
<b>Valeur du marché au 31/12/2013</b>	<b>(1 469)</b>	-	-

## 19. Engagements hors bilan

	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total 31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Engagements reçus</b>					
Financement bancaire	1 786	3 571	-	<b>5 357</b>	7 143
<b>Engagements donnés</b>					
Cautions	1 092	11 310	1 303	<b>13 705</b>	15 902
Nantissements	941	1 670	-	<b>2 611</b>	3 564
Commandes d'investissements	1 151	-	-	<b>1 151</b>	285

Un engagement d'enlèvement de gaz a été conclu pour l'exercice 2014.

A fin décembre 2013, cet engagement s'élève à 2,2 Meuros.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

## 20. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (30 219 actions en moyenne sur l'année 2013 et 46 433 sur 2012).

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas d'instruments dilutifs.

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Résultat net part du groupe (en Keuros)	12 605	10 159
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 644 781	3 628 577
Résultat net part du groupe (en euros)	3,46	2,80
Résultat net part du groupe dilué (en euros)	3,46	2,80

## 21. Coût des ventes

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2013	2012
Matières et sous-traitance	99 669	98 494
dont variation de stock	1 119	4 190
Main d'oeuvre (y compris intérim)	53 099	51 177
Amortissements industriels	15 748	14 861
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	(147)	134
Autres coûts de production	36 075	34 030
<b>Total</b>	<b>204 444</b>	<b>198 696</b>

## 22. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 4 449 milliers d'euros en 2013 soit 1,7 % du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue -parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

## 23. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière. Une charge de 605 milliers d'euros a été comptabilisée en 2013 au titre des régimes à cotisation définie.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

	2013	2012
Coût des ventes	46 006	44 872
Recherche et développement	3 708	3 442
Commercial	4 932	4 678
Administratif	9 854	9 933
<b>Total</b>	<b>64 500</b>	<b>62 925</b>

L'effectif global du groupe, hors intérim, s'élève à 1 348 personnes en 2013. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (21 personnes), Baikowski Korea Corp. (1 personne), Bureau commercial Chine (1 personne) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 24. Amortissement et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2013	2012
<b>Amortissements</b>		
Droits de propriété industrielle et commerciale	(224)	(190)
Autres immobilisations incorporelles	(199)	(176)
Terrains	(25)	(28)
Constructions	(2 424)	(2 241)
Installations techniques, matériel et outillage	(12 937)	(12 139)
Autres immobilisations corporelles	(1 120)	(1 416)
<b>Total</b>	<b>(16 929)</b>	<b>(16 190)</b>
<b>Dépréciations</b>		
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	(42)	-
Immobilisations financières	-	-
Stocks	(654)	(1 430)
Clients	90	(148)
<b>Total</b>	<b>(606)</b>	<b>(1 578)</b>
<b>Les amortissements se ventilent de la manière suivante</b>		
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Coût des ventes	(15 769)	(15 028)
Recherche et développement	(311)	(254)
Commercial	(37)	(46)
Administratif	(812)	(862)
<b>Total</b>	<b>(16 929)</b>	<b>(16 190)</b>

### 25. Détail des autres produits et charges opérationnels

#### 25.1 DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

	2013	2012
Cession d'actifs	643	272
Crédit d'impôt recherche	1 338	1 057
CICE	816	-
Gains sur litiges	62	-
Reprise de provision	115	206
Autres	11	59
<b>Total</b>	<b>2 985</b>	<b>1 594</b>

## 25.2 DÉTAIL DES AUTRES CHARGES

	2013	2012
Litige	(354)	(161)
Cession d'actifs	(388)	(527)
Autres	(131)	(20)
<b>Total</b>	<b>(873)</b>	<b>(708)</b>

## 26. Produits et charges financiers

	2013	2012
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	11	11
Coût de l'endettement financier brut	(2 586)	(2 868)
<b>Coût net de l'endettement financier</b>	<b>(2 575)</b>	<b>(2 857)</b>
Variation valeur des instruments financiers	154	608
Gains et pertes de change	(431)	294
Abandon de créances	-	-
Autres	(142)	(147)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(419)</b>	<b>755</b>

## 27. Impôts

PSB Industries a opté en 1990 pour le régime d'intégration fiscale pour certaines de ses filiales françaises contrôlées au moins à 95 %. Le groupe intégré comprend au 1er janvier 2009 la société-mère, CGL Pack Anancy, CGL Pack Lorient, CGL Pack Service et Baikowski. La convention d'intégration fiscale conclue entre Texen et ses filiales françaises a été résiliée sur l'exercice.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	2013	2012
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible	6 786	4 906
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
<b>Impôt différé</b>		
Différences temporelles	(711)	(37)
Variation de taux	-	-
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>6 075</b>	<b>4 869</b>



# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 27.1 RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	2013	2012
Résultat net part du groupe	12 605	10 159
Impôt sur les résultats	6 075	4 869
Intérêts minoritaires	-	453
Résultat des sociétés mises en équivalence	(673)	(416)
Résultat comptable avant impôts (A)	18 007	15 065
Charge d'impôt théorique (33,33 % en 2012 et 33,33 % en 2013)	6 002	5 021
Variation de taux	-	-
Contribution sociale	325	64
Imposition à taux réduit	-	-
Différences permanentes	(435)	535
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé	-	-
Utilisation de report déficitaire	115	-
Impôts différés liés à des reports déficitaires	116	(690)
Différentiel de taux des filiales étrangères	(42)	26
Crédits d'impôts et autres impôts	(48)	(99)
Autres	42	11
Charge réelle d'impôt	6 075	4 869
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	33,73	32,32

### 27.2 VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2013	2012
Impôts différés passifs nets au 1er janvier	16	531
Charge (produit) de l'exercice	(711)	(37)
Impôts différés directement imputés en capitaux propres	412	(335)
Autres effets (change, périmètre,...)	26	(143)
<b>Impôts différés passifs nets au 31 décembre</b>	<b>(257)</b>	<b>16</b>

## 27.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

	2013			2012		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles	1 770	5 836	363	1 495	5 892	282
Réévaluation des terrains à la juste valeur	-	597	-	-	597	-
Stocks	463	30	(110)	584	30	214
Instruments financiers	528	72	(32)	805	45	(121)
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	176	-	52	198	-	(548)
Provisions pour retraites	2 497	-	172	2 309	-	118
Autres provisions	239	-	192	47	50	(28)
Participation des salariés	567	-	(83)	658	-	(92)
Autres	584	32	157	526	34	212
Reclassement actif/passif	(3 100)	(3 100)	-	(3 848)	(3 848)	-
<b>Total</b>	<b>3 724</b>	<b>3 467</b>	<b>711</b>	<b>2 774</b>	<b>2 790</b>	<b>37</b>

En conformité avec le paragraphe 39 de l'IAS 12, le groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise dans la mesure où :

- les bénéfices non distribués de cette coentreprise ne seront pas distribués dans un avenir prévisible,
- la coentreprise japonaise ne peut pas distribuer ses bénéfices sans l'accord du groupe.

Les réserves s'élèvent à 4 336 milliers d'euros au 31/12/2013.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 28. Information sectorielle

#### 28.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Emballage cosmétique parfumerie	Emballage sur mesure	Chimie de spécialités	Autres activités*	Total
<b>En 2013</b>					
<b>Indicateurs de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	166 554	48 594	41 876	(39)	256 985
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 566	2 671	4 556	178	16 971
Résultat opérationnel	13 741	3 475	3 765	20	21 001
Produit de trésorerie	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement brut	1 248	314	449	575	2 586
Résultat avant impôts	11 757	3 111	3 187	(48)	18 007
Quote-part de résultat des sociétés en équivalence	-	-	-	-	-
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles nettes	48 153	18 733	34 087	1 477	102 450
Investissements industriels nets	7 288	***3 892	2 547	*** (2 610)	11 117
BFR simplifié**	31 804	6 815	13 203	(766)	51 056
<b>Total bilan</b>	<b>127 735</b>	<b>40 733</b>	<b>58 347</b>	<b>9 319</b>	<b>236 134</b>
Passif courant et non courant	82 346	20 500	30 493	5 013	138 352
Effectif	956	243	143	6	1 348
<b>En 2012</b>					
<b>Indicateurs de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	156 361	50 306	41 514	(94)	248 087
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 322	2 702	3 993	173	16 190
Résultat opérationnel	12 664	3 283	2 691	(1 471)	17 167
Produit de trésorerie	-	-	-	11	11
Coût de l'endettement brut	1 645	296	516	411	2 868
Résultat avant impôts	11 085	2 903	2 568	(1 491)	15 065
Quote-part de résultat des sociétés en équivalence	-	-	416	-	416
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles nettes	50 750	19 516	36 475	1 942	108 683
Investissements industriels nets	12 704	3 767	8 798	278	25 547
BFR simplifié**	37 736	8 999	17 043	(853)	62 925
<b>Total bilan</b>	<b>138 364</b>	<b>40 046</b>	<b>65 628</b>	<b>9 308</b>	<b>253 346</b>
Passif courant et non courant	97 320	21 215	38 739	6 508	163 782
Effectif	941	255	147	8	1 351

\* éliminations et société-mère

\*\* stocks nets + clients nets - fournisseurs

\*\*\* Une cession intragroupe de terrain est intervenue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Cela se traduit par un investissement de 2 684 Keuros (emballage sur mesure) et une élimination du même montant (autres activités).

PSB Industries a réalisé un chiffre d'affaires total de 69,5 millions d'euros en 2013 (59,0 millions d'euros en 2012) dans les secteurs de l'emballage cosmétique parfumerie et de l'emballage sur mesure avec les différentes filiales d'un groupe international.

## 28.2 PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et goodwill.

Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
<b>En 2013</b>		
France	95 602	115 101
Zone Euro (hors France)	68 460	-
Amérique	73 327	17 219
Asie	17 728	-
Autres	1 868	-
<b>Total</b>	<b>256 985</b>	<b>132 320</b>
<b>En 2012</b>		
France	94 507	121 525
Zone Euro (hors France)	64 037	-
Amérique	68 510	17 669
Asie	17 649	-
Autres	3 384	-
<b>Total</b>	<b>248 087</b>	<b>139 194</b>

## 29. Parties liées

### TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation, Baikowski Korea Corp. et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	2013	2012
Chiffre d'affaires	9 732	9 145
Achats	1 910	1 985
Clients	2 478	4 306
Compte courant débiteur	605	605
Fournisseurs	202	391

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 30. Rémunération des membres du conseil d'administration

	2013	2012
Jetons de présence	161	153

### 31. Rémunération des dirigeants

Cette rémunération concerne les membres du Comex.

Une charge de 46 milliers d'euros a été comptabilisée en 2013 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

	2013	2012
Avantages à court terme	1 353	1 020
Avantages à long terme	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
<b>Total rémunération</b>	<b>1 353</b>	<b>1 020</b>

### 32. Contrat de location financement

	Paiements minimaux futurs	Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple
<b>En 2013</b>		
Inférieur à un an	641	371
Entre un et cinq ans	1 765	441
Plus de cinq ans	201	-
<b>Total</b>	<b>2 607</b>	<b>812</b>
<b>En 2012</b>		
Inférieur à un an	928	628
Entre un et cinq ans	2 003	841
Plus de cinq ans	604	-
<b>Total</b>	<b>3 535</b>	<b>1 469</b>

### 33. Evénements postérieurs à la clôture

Afin d'avoir les moyens d'assurer son développement, PSB Industries continue de se structurer et a accueilli début 2014 Sandra Hong comme Directeur des Ressources Humaines Groupe et membre du Comité Exécutif.

Le conseil d'administration en date du 6 février 2014 a décidé de permettre la souscription de 12 000 Bons de Souscription d'actions au profit des quatre membres du Comex (Comité Exécutif) assumant actuellement une fonction de Président de société au sein du groupe PSB Industries. Le prix de souscription du bon est de 2,07 euros et permettra d'acquérir une action de PSB Industries au prix de 34,53 euros. Cette décision permet un alignement des intérêts des Présidents du Groupe avec ceux des actionnaires de PSB Industries.

## 34. Honoraires des commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	2013		2012	
	en euros HT	en %	en euros HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	70 700	57	64 700	42
Filiales intégrées globalement	53 100	43	73 100	48
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	-	-	15 925	10
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>
<b>MAZARS</b>				
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	51 400	20	58 700	24
Filiales intégrées globalement	155 172	62	165 620	66
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	33 800	13	17 875	7
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>240 372</b>	<b>96</b>	<b>242 195</b>	<b>97</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	11 083	4	8 670	3
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>11 083</b>	<b>4</b>	<b>8 670</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>251 455</b>	<b>100</b>	<b>250 865</b>	<b>100</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2013 » de l'annexe aux comptes consolidés relative aux nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10. et 4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.10. et 4 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Alain CHAVANCE      Bruno POUGET

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre NAVAS



# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Bilan de la société mère

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Logiciels	34	-
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Terrains	11	386
Constructions	184	185
Autres immobilisations corporelles	132	39
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations	27 873	27 873
Créances rattachées à des participations	-	-
Actions propres	400	1 089
Autres immobilisations financières	1 085	358
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>29 719</b>	<b>29 930</b>
<b>Actif circulant</b>		
Avances et acomptes versés	12	11
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	918	2 725
Valeurs mobilières de placement	3 873	355
Disponibilités	239	632
Charges constatées d'avance	3	-
<b>Total actif circulant</b>	<b>5 045</b>	<b>3 723</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 764</b>	<b>33 653</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 122	10 122
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	6 674	6 392
Report à nouveau	121	73
Acompte sur dividende	(1 838)	(1 838)
Résultat de l'exercice (bénéfice)	7 030	4 691
Provisions réglementées	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>30 223</b>	<b>27 554</b>
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	906	177
Dettes fiscales et sociales	1 797	1 366
Autres dettes	1 838	4 556
<b>Total des dettes</b>	<b>4 541</b>	<b>6 099</b>
<b>Total du passif</b>	<b>34 764</b>	<b>33 653</b>

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Compte de résultat de la société mère

en milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Vente de services	3 639	372
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 639</b>	<b>372</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 639</b>	<b>372</b>
Autres achats et charges externes	(1 245)	(1 038)
Impôts et taxes	(188)	(42)
Salaires, traitements et charges sociales	(1 204)	(238)
Dotations aux amortissements et provisions	(179)	(57)
Autres charges	(804)	(261)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(3 620)</b>	<b>(1 636)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>19</b>	<b>(1 264)</b>
Produits financiers de participation	4 896	5 846
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	268	17
Autres produits financiers	154	7
Reprises sur provision et transfert de charges	-	301
<b>Total des produits financiers</b>	<b>5 318</b>	<b>6 189</b>
Intérêts et charges assimilés	(77)	(143)
Autres charges financières	(78)	(257)
Dotations aux provisions sur actif financier	-	(154)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(155)</b>	<b>(554)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 163</b>	<b>5 635</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>5 182</b>	<b>4 371</b>
Autres produits exceptionnels	2 714	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2 714</b>	<b>-</b>
Autres charges exceptionnelles	(400)	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(400)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 314</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(466)</b>	<b>320</b>
Total des produits	11 671	6 881
Total des charges	(4 641)	(2 190)
<b>Bénéfice (total des produits - total des charges)</b>	<b>7 030</b>	<b>4 691</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

## 1. Faits marquants de l'exercice

La société PSB Industries est devenue société animatrice du groupe. Une convention de transfert de la convention d'assistance (qui liait PSB Services aux sociétés filiales de PSB Industries) a été signée le 23 novembre 2012 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012. La société PSB Industries assure donc, depuis cette date, les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du groupe. En 2013, les effets d'un plein exercice sont constatés.

## 2. Principes comptables

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du code de commerce ainsi que du règlement du CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général retenant, notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

## 3. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans linéaire
constructions	30 ans linéaire
agencements	10 ans linéaire
meublement de bureau	10 ans linéaire
matériel de bureau	5 ans linéaire

### 3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### 3.3. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

### 3.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

### 3.5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté)

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du groupe	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,50 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	NA
Taux d'augmentation des salaires	
ouvriers et employés	2,50 %
technicien et agent de maîtrise	3,40 %
cadres	4,30 %
Table de mortalité	TF et TH 00 - 02
Age moyen de départ à la retraite	62 ans

### 3.6. INTÉGRATION FISCALE

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Les sociétés concernées sont PSB Industries, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski.

## 4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Au 01/01/13	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2013
Logiciels	-	335	-	335
<b>Total</b>	-	<b>335</b>	-	<b>335</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Logiciels	-	(301)	-	(301)
<b>Total</b>	-	<b>(301)</b>	-	<b>(301)</b>

## 5. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Au 01/01/13	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2013
Terrains	386	-	(375)	11
Constructions	725	-	-	725
Installations techniques, matériel et outillage	18	23	-	41
Autres immobilisations corporelles	72	507	(155)	424
<b>Total</b>	<b>1 201</b>	<b>530</b>	<b>(530)</b>	<b>1 201</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	(540)	(24)	-	(564)
Installations techniques, matériel et outillage	(17)	(1)	-	(18)
Autres immobilisations corporelles	(33)	(390)	132	(291)
<b>Total</b>	<b>(590)</b>	<b>(415)</b>	<b>132</b>	<b>(873)</b>

## 6. Immobilisations financières

Valeur brute	Au 01/01/13	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2013
Participations	27 873	10	10	27 873
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	1 243	1 947	2 790	400
Autres titres immobilisés	17	-	-	17
Autres créances immobilisés	342	2 974	2 247	1 069
<b>Total</b>	<b>29 475</b>	<b>4 931</b>	<b>5 047</b>	<b>29 359</b>
<b>Actions propres</b>				
En nombre de titres	51 688	70 458	109 877	12 269
En valeur (FIFO)	1 243	1 947	2 790	400

Au 31 décembre 2013, le cours de PSB Industries s'établit à 34,86 euros et le cours moyen de décembre 2013 à 32,97 euros.

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### 7. Provisions inscrites au bilan

Valeur brute	Au 01/01/13	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2013
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	154	-	154	-
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>-</b>	<b>154</b>	<b>-</b>

La reprise de provision pour dépréciation (actions propres) a été comptabilisée en produits financiers.

### 8. Etat des créances

	Montant brut
Impôt sur les bénéfices	464
Autres créances	454
<b>Total</b>	<b>918</b>

### 9. Valeurs mobilières de placement

	Montant brut
FCP/Sicav Monétaire	3 873
<b>Total</b>	<b>3 873</b>

L'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus sont classés par l'AMF «monétaire euro».

### 10. Etat des dettes

	Montant brut
Emprunt auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Fournisseurs et comptes rattachés	906
Intégration fiscale	1 111
Autres dettes fiscales et sociales	686
Autres dettes*	1 838
<b>Total</b>	<b>4 541</b>

\* dont acompte sur dividende de 1 838 milliers d'euros.

Par ailleurs un acompte sur dividende de 1 838 milliers d'euros avait été payé en date du 10 janvier 2013 au titre de l'exercice 2012.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

## 11. Charges à payer

Postes du bilan concernés	Montant
Fournisseurs	681
Dettes fiscales et sociales	279

## 12. Produits à recevoir

Postes du bilan concernés	Montant
Autres créances	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## 13. Capital

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

	Au 01/01/13	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acompte sur dividende	Résultat 2013	Au 31/12/2013
Capital	7 350	-	-	-	-	7 350
Primes d'émission	10 122	-	-	-	-	10 122
Réserves	7 229	4 691	(2 523)	(1 838)	-	7 559
Acompte sur dividende	(1 838)	-	(1 838)	1 838	-	(1 838)
Résultat	4 691	(4 691)	-	-	7 030	7 030
<b>Total</b>	<b>27 554</b>	<b>-</b>	<b>(4 361)</b>	<b>-</b>	<b>7 030</b>	<b>30 223</b>

## 14. Charges et produits constatés d'avance

Postes du bilan concernés	Montant
Charges constatées d'avance	3
Produits constatés d'avance	-

## 15. Ventilation du chiffre d'affaires net

Postes du bilan concernés	Montant
France	3 639
Export	-



# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### 16. Avances aux dirigeants

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

### 17. Engagements financiers

#### 17.1. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION

La société est redevable envers certains de ses anciens salariés, avant la filialisation de ses activités, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. La comptabilisation de la charge est enregistrée au fur et à mesure de leur versement.

En 2013, il a été comptabilisé une charge de 6 milliers d'euros correspondant aux versements effectués durant l'exercice. L'engagement total a été calculé en tenant compte, d'une part, des compléments de retraite auxquels l'entreprise s'est engagée auprès de chacun des bénéficiaires, et d'autre part, de leur espérance de vie calculée à partir d'un tableau statistique communiqué par les notaires.

#### 17.2. ENGAGEMENTS DE RACHATS DE TITRES

Néant

#### 17.3. ENGAGEMENTS D'INTEGRATION FISCALE

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société-mère supportera une charge d'impôt.

Cet engagement est évalué au 31 décembre 2013 à 885 milliers d'euros.

#### 17.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS REÇUES

Néant

#### 17.5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS DONNÉES

Néant

#### 17.6. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DIF

Le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31 décembre 2013 est de 569 heures. Le volume d'heures de formation non utilisées au 31 décembre 2013 est de 569 heures.

#### 16.7. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement s'élève à 86 Keuros.

### 18. Effectif moyen

Au 31 décembre 2013, l'effectif moyen est de 7 personnes.

### 19. Rémunération des dirigeants

	Montant
Organes d'administration (jetons de présence)	161
Organes de direction (montant dû hors jetons de présence)	459

## 20. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Montant
Charges financières	21
Produits financiers	4 895

## 21. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	5 182	2 314	7 496
Impôt avant intégration	11	(771)	(760)
<b>Résultat avant intégration</b>	<b>5 193</b>	<b>1 543</b>	<b>6 736</b>
Produit net d'intégration fiscale	(461)	755	294
<b>Résultat après impôt</b>	<b>4 732</b>	<b>2 298</b>	<b>7 030</b>

## 22. Eléments du bilan concernant les entreprises liées

Postes du bilan concernés	Montant
Participations	27 873
Créances rattachées à des participations	-
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	284
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	-
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	1 111

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

## 23. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice	7 030
Impôt sur les bénéfices	(466)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 496</b>
Variation des provisions réglementées	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>7 496</b>

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Tableau des filiales et participations

#### 1. Filiales françaises

> 50 % du capital détenu par la société

en euros	Baikowski	CGL Pack Service	Texen
Capital	4 210 625	2 000 000	4 000 000
Capitaux propres autres que le capital	15 783 055	5 510 978	36 206 259
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100
Chiffre d'affaires en 2013	36 207 944	3 960 874	-
Résultat en 2013	1 583 734	980 290	6 465 132
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	13 333 095
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	13 323 075
Dividendes encaissés en 2013	909 495	830 000	3 155 432
Prêts et avances accordés	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-

#### 2. Participations

10 à 50 % du capital détenu par la société

Néant

Les résultats présentés dans ce tableau sont des résultats sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

## Résultat au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2013	2012	2011	2010	2009
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 639 397	371 911	238 788	218 325	250 417
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	7 520 501	4 281 445	4 911 354	2 360 750	2 381 434
Impôt sur les bénéfices	465 966	320 451	425 110	369 683	344 025
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	7 030 325	4 691 866	4 160 783	2 330 627	3 628 479
Résultat distribué	4 961 250	4 410 000	5 696 250	5 328 750	3 675 000
<i>Résultat par action</i>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,92	1,25	1,22	0,54	0,74
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,91	1,28	1,13	0,63	0,99
Dividende attribué à chaque action	1,35**	1,20	1,55	1,45	1,00
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	2	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	754 484	.*	.*	.*	.*
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, ...)	329 182	.*	.*	.*	.*
<i>Renseignements boursiers</i>					
Cours maximum	34,95	28,70	30,47	27,50	18,84
Cours minimum	20,70	19,60	19,30	16,10	10,80
Nombre de titres échangés	787 016	270 754	360 451	482 399	329 878

\* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

\*\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014.

PSB Industries assure depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012 les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du groupe, prestations auparavant assurées par la société PSB Services. Celle-ci a été absorbée par PSB Industries le 25 Mars 2013.

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêté des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Bruno Pouget      Alain Chavance

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 6

## Gouvernance

### 1. Règles de gouvernance

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser le comité des nominations, dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires. Il est composé de neuf hommes. En application de l'article L823-19 et suivant du code de commerce, le conseil d'administration a décidé de remplir les fonctions de comité d'audit.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements. Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

### 2. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

L'article 33 des statuts de la société précise les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérés des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom au plus tard au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Il est alors admis sur simple justification de son identité.

S'il possède des actions au porteur, il doit faire procéder à l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code Monétaire et Financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation. Celle-ci est délivrée par l'intermédiaire habilité en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte. L'actionnaire qui souhaite participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, peut également se voir délivrer une attestation.

- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.

- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe 1<sup>er</sup> ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.

- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La procuration donnée par un actionnaire est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique, et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La notification de désignation et la révocation du mandataire peuvent intervenir par voie électronique.

### 3. Rapport du Président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

#### 1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les informations relatives à la composition du conseil à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans le «gouvernement d'entreprise» page 8. Il convient de rappeler que depuis le 1er septembre 2009, le conseil d'administration remplit les fonctions de comité d'audit, c'est-à-dire exerce les fonctions définies par l'article L.823-19 du code de commerce. Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut-être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par lettre simple, 15 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2013, le conseil d'administration s'est réuni six fois, avec un taux de présence de 83,33 % pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels et la validation des comptes trimestriels.

Le comité des rémunérations s'est réuni sept fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants et membres du Comex. Le comité stratégique s'est réuni dix fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développements de nouveaux produits ou de nouveaux marchés...

Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des trois pôles d'activité, accompagnées éventuellement des directions générales des différents métiers.

Par ailleurs, des rapports mensuels concernant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

#### 2. CONTROLE INTERNE

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

##### 2.1 Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du groupe dans le cadre d'une mission d'audit annuelle et ce, depuis 2010.

La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2013 de 2,0 millions d'euros) dans ce cadre de contrôle interne.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet, trimestriel pour l'une et semestriel pour l'autre, au groupe, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son correct fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB Industries.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.



# Chapitre 6

## Gouvernance

### 2.1.1 Organisation et acteurs

PSB Industries est constitué de trois pôles recouvrant des métiers distincts. Chaque métier regroupe des entreprises de taille moyenne ou petite, comptant de 6 à 199 personnes, selon des périmètres dénombrant de 3 à 10 entités. A la tête de chaque métier, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les dirigeants de chaque entité de leur pôle, leur responsable qualité, ainsi que leurs personnels d'encadrement.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, la cellule de gestion des risques, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

Par ailleurs, en 2012, PSB Industries a créé un comité exécutif (Comex) composé du président de PSB Industries, des présidents des trois pôles ainsi que du directeur financier du groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB Industries en inventant et préparant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

### 2.1.2 Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque métier, des comités réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur entité, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tous risques pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting, et des revues d'affaires mensuelles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire tout comme le processus de reporting comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

Le troisième pilier du pilotage de la direction générale vers les filiales est constitué par les revues d'affaires mensuelles. Elles réunissent le président du groupe et les présidents de chaque pôle. Elles ont pour objectifs l'analyse des résultats mensuels, des besoins en fonds de roulement, des investissements et l'actualisation des prévisions.

### 2.1.3 Système de gestion des risques

La cellule de gestion des risques met à jour une cartographie des risques au sein de PSB Industries.

Ce processus, associé à l'organisation spécifique de PSB Industries, permet une analyse suivie des risques de chaque métier et la diffusion d'une information fiable et rapide au sein du groupe.

- Principes généraux de gestion des risques :

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

La direction financière du groupe, en liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts - financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

- Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse

Le groupe a réalisé en 2012 l'actualisation complète de sa cartographie des risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe a revu le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont des risques de trois natures : premièrement les risques industriels liés aux accidents ou aux sinistres, aux approvisionnements, à la perte de savoir-faire ou de compétence, à la défaillance des systèmes d'information, deuxièmement

les risques commerciaux liés à la pression sur les prix, à la dépendance forte à un client majeur, à la concurrence, au défaut qualité majeur, et troisièmement les risques juridiques, financiers et sociétaux liés à la réglementation, aux contentieux, aux taux d'intérêt et de change, et au financement et à la gestion du besoin en fonds de roulement.

- Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. Depuis 2012, 10 visites de prévention ont eu lieu, soit 86 % des capitaux assurés du groupe.

L'exercice de cartographie des risques mené en 2012 a conduit le groupe à se concentrer sur sept risques principaux pour lesquels des plans d'actions spécifiques ont été lancés et poursuivis en 2013. Ces plans d'actions concernent la production (approvisionnements et qualité), les clients et marchés (dépendance client, prix et concurrence), et les ressources (humaines et matérielles). Ce dispositif de maîtrise fait l'objet d'un suivi régulier au sein des comités de direction des filiales ainsi que par la direction générale du groupe.

- Surveillance des risques et des procédures de gestion des risques :

La mission de la cellule de gestion des risques consiste aussi à animer le processus de gestion des risques au sein du groupe et à apprécier la correcte mise en œuvre des dispositifs de maîtrise par les différents responsables. En 2013, des indicateurs spécifiques ont été mis en place pour évaluer le système de maîtrise des risques. Ces indicateurs sont présentés à la direction générale du groupe deux fois par an.

#### **2.1.4 Activités de contrôle**

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

#### **2.1.5 Surveillance du dispositif de contrôle interne**

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles auxquelles participe la direction générale de chaque métier et la direction financière du groupe.

D'autre part, pour une meilleure maîtrise des activités du groupe, ce dispositif est complété depuis 2009 par des contrôles auto-évaluatifs, encadrés par la direction financière du groupe. Utilisant le dispositif de contrôle interne comme un des moyens de traitement des risques, l'objectif de PSB Industries a été de construire son propre socle de contrôle interne et de déployer une documentation du contrôle interne au sein du groupe. Ce socle est centré sur un nombre limité de contrôles cibles attendus, prenant la forme de « bonnes pratiques » sur des processus de contrôle interne essentiels, et sur les enjeux propres du groupe. Cette démarche permet à la direction du groupe d'anticiper les risques, de sécuriser les processus, et d'optimiser les performances par le partage des bonnes pratiques de gestion.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, des experts-comptables des entités, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

### **2.2 Processus relatifs à l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

#### **2.2.1 Organisation comptable et financière**

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

# Chapitre 6

## Gouvernance

### 2.2.2 Système d'information comptable et financier

Au sein du groupe PSB Industries, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents métiers sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie, de consolidation, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

L'outil budgétaire est harmonisé avec celui utilisé par le reporting, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. Cette harmonisation facilite le suivi et améliore le processus budgétaire.

Les données sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

### 2.2.3 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques liés à des opérations comptables nouvelles et complexes à la clôture des comptes, la direction financière a mis en œuvre un dispositif d'identification et d'analyse de ces risques, réunissant les deux commissaires aux comptes, les directions financières du groupe et de chaque métier. Lors de ces entretiens, les points comptables pouvant avoir un impact sur les états financiers sont exposés, analysés, et la solution la plus adaptée à leur comptabilisation est approuvée par tous les intervenants.

### 2.2.4 Activité de contrôle

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'autocontrôle.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au minimum deux fois par an par un cabinet d'expertise comptable. Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB Industries ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

### 2.2.5 Communication financière et comptable

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reportings internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe, rapprochées des informations collectées lors des reportings. Les éventuels écarts constatés sont expliqués. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au conseil d'administration avant leur publication.

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société PSB Industries

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Alain CHAVANCE

Bruno POUGET

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre NAVAS

# Chapitre 6

## Gouvernance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Rachats d'actions de la société Texen auprès d'administrateurs de la société PSB Industries

##### Personnes concernées

MM. Jacques Entremont, Jean-Claude Cachat et Alain Wirth, administrateurs.

##### Nature et objet

Rachats d'actions de la société Texen auprès d'administrateurs de la société PSB Industries.

##### Modalités

PSB Industries a racheté, à un prix unitaire de 3 340 euros, l'action de la société Texen détenue par chacune des personnes concernées.

#### 2. Retraite complémentaire « article 83 »

##### Personne concernée

M. Olivier Salaun, président-directeur général.

##### Nature et objet

Le président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres, dans les mêmes termes et conditions, du régime de retraite complémentaire dit « article 83 » existant au sein de la société.

##### Modalités

Le montant de la cotisation patronale comptabilisé dans les charges de l'exercice 2013 au titre de ce régime complémentaire de retraite s'élève à 7 406,40 euros pour le président-directeur général.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Bruno Pouget

Alain Chavance

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

### Projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014

#### 1. Décisions ordinaires

##### PREMIÈRE RÉOLUTION

###### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

##### DEUXIÈME RÉOLUTION

###### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

En outre, l'assemblée générale, après présentation du rapport sur la gestion du groupe établi par le conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

##### TROISIÈME RÉOLUTION

###### Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après présentation du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

##### QUATRIÈME RÉOLUTION

###### Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter et répartir le bénéfice de l'exercice 2013 s'élevant à 7 030 324,67 euros, de la manière suivante :

Distribution de la somme de à titre de dividendes aux actionnaires	4 961 250,00 euros
Affectation du solde au compte "autres réserves"	2 069 074,67 euros

Etant précisé que sur ce dividende de 1,35 euros par action, il a déjà été payé 0,50 euro sous forme d'un acompte à compter du 10 janvier 2014 (soit 1 837 500 euros sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre) conformément à la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2013. Le solde de 0,85 euro par action reste dû (soit au total 3 123 750 euros, sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre), lequel sera mis en paiement à compter du 5 juin 2014.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu à :

- à une retenue à la source de 15,50 % au titre des prélèvements sociaux ;
- à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 21 %, sauf demande de dispense du bénéficiaire lorsque son revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, veufs ou divorcés) ou 75 000 euros (contribuables soumis à imposition commune).

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2012	1,20	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2011	1,55	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2010	1,45	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

### CINQUIÈME RÉSOLUTION (RÉSERVÉE)

#### Fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration

L'assemblée générale, prise en compte du nombre d'administrateurs et de la tenue d'environ quatre conseils d'administration et une quinzaine de séance des comités stratégique et des rémunérations, décide de fixer à 161 000 euros le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, étant précisé que le conseil d'administration, sous la condition suspensive du vote de la présente résolution, a fixé des règles de répartition des jetons de présence en fonction de la participation effective des administrateurs aux séances du conseil d'administration et des comités stratégique et des rémunérations.

### SIXIÈME RÉSOLUTION (RÉSERVÉE)

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Alain Wirth)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Wirth est arrivé à expiration avec la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Alain Wirth, a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION (RÉSERVÉE)

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur (MB Investissement)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de la société MB Investissement est arrivé à expiration avec la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société MB Investissement a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'elle satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat.

### HUITIÈME RÉSOLUTION (RÉSERVÉE)

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur (Provendis SA)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de la société Provendis est arrivé à expiration avec la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société Provendis a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'elle satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION (RÉSERVÉE)

#### Nomination d'un administrateur de sexe féminin (article 225-18-1 du Code de Commerce)

Le conseil d'administration travaille activement pour trouver un administrateur de sexe féminin et une résolution sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2014.

### DIXIÈME RÉSOLUTION (RÉSERVÉE)

#### Nomination d'un administrateur indépendant

Le conseil d'administration travaille activement pour trouver un administrateur indépendant et une résolution sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2014.



## **ONZIÈME RÉOLUTION**

### **Autorisation à donner au conseil d'administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat par la société en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations et dans les limites énoncées ci-après, des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'assemblée générale, étant entendu que ce plafond sera apprécié conformément aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Les actions détenues par la société au jour de la présente assemblée s'imputeront sur ce plafond.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi ;
- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou en période d'offre publique initiée par la société et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'il est fixé un prix maximum de vente à 20 euros par action (hors frais de vente).

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 22 050 000 euros.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui est nécessaire. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la société.

La présente autorisation est conférée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 27 mai 2013.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de Commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme de rachat.

## **DOUZIÈME RÉOLUTION (VOTE CONSULTATIF)**

### **Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Salaun, Président directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

L'assemblée générale connaissance prise des éléments de rémunération et avantages en nature du Président Directeur Général, tels que décrits dans le rapport de gestion (page 12), est appelée, en conformité du code AFEP-MEDEF révisé, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.



# Chapitre 7

## Assemblée Générale

### 2. Décisions extraordinaires

#### TREIZIÈME RÉSOLUTION

##### (Renouvellement du plan de BSA/BSAANE/BSAAR)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie ;
- décide que le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de la présente assemblée ;
- décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE et/ou BSAAR à émettre au profit de la catégorie de personnes suivantes : tous salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société, ou de certaines catégories d'entre eux ;
- constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires, au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société à émettre sur exercice des bons ;
- décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité des émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
  - répartir librement tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits au sein de la catégorie de personne définie ci-dessus ;
  - décide que le conseil d'administration, outre de s'assurer que toutes les dispositions légales se trouvent respectées, aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment :
    - fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définies ci-dessus, tous critères de performance au titre de leur attribution, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon et, après avis pris auprès d'un expert indépendant, les caractéristiques des bons, notamment le prix d'émission et le prix d'exercice sur le fondement des méthodes de valorisation usuelles en la matière en prenant en compte les paramètres influençant la valeur des bons et des actions sous-jacentes (par exemple : le prix d'exercice, la période d'inaccessibilité, le seuil de déclenchement, la politique de distribution de dividendes, le cours et la volatilité de l'action de la société), les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
  - constater la réalisation des augmentations de capital qui résulteraient de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR, et procéder à la modification corrélative des statuts,
  - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière ;
  - prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration établira un rapport complémentaire à l'assemblée générale ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

La présente délégation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée et prive d'effet la délégation consentie au titre de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée du 27 mai 2013, à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

## QUATORZIÈME RÉSOLUTION

**(Autorisation à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, connaissance prise des dispositions des articles L 225-138-1, L 225-129-2 et L225-129-6 du Code de Commerce et des articles L 3332-18 à L 332-24 du Code du Travail, décide :

- de déléguer au conseil d'administration, et après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 du Code du travail qui devra intervenir dans un délai maximum d'un an, sa compétence pour augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe ;
- que l'augmentation de capital en application de la présente résolution ne pourra excéder 3 % du capital social de la société au jour de la présente assemblée ;
- que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;
- que le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail et sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ;
- de donner au conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.
- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

La présente délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée et met fin à toute délégation antérieure ayant le même objet.

## 3. Décisions ordinaires

### QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires requises.

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

Assemblée générale mixte du 27 mai 2014  
Treizième résolution

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), réservée aux salariés et/ou dirigeants sociaux de votre société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par votre société, ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Anancy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Bruno Pouget      Alain Chavance

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre Navas

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de cette opération ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225 129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Anancy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Bruno Pouget      Alain Chavance

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

### Rapport complémentaire spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du code de commerce

(Emission bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes) - (BSAANE)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu de la délégation de compétence que votre assemblée générale mixte en date du 27 mai 2013 nous a consenti dans sa treizième résolution, ce dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel des souscription.

A ce titre, le conseil d'administration de la société en date du 6 février 2014 a décidé de permettre la souscription de 12 000 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes (BSAANE) au profit de personnes nommément désignées, à savoir les quatre membres du Comex (Comité Exécutif) assumant actuellement une fonction de Président de société au sein du groupe PSB Industries, à savoir :

- Monsieur Olivier Salaun,
- Monsieur Fabrice Baravaglio,
- Monsieur Denis Deruelles,
- Monsieur Sylvain Raux

ce selon les modalités définies dans le contrat d'émission, à savoir :

#### **NOMBRE DES BSAANE À SOUSCRIRE**

Le plan d'émission porte sur 12 000 BSAANE qui pourra être souscrit, à raison de 3 000 par chaque personne sus-désignée, chaque BSAANE donnera le droit d'acquérir une (1) action de la société.

#### **PRIX DE SOUSCRIPTION DES BSAANE**

Le prix de souscription a été fixé, conformément à l'avis d'expert, à 2,07 euros par BSAANE

#### **DÉLAI DE SOUSCRIPTION DES BSAANE**

Les BSAANE devront avoir été souscrits au plus tard au 30 juin 2014 par remise d'un bulletin de souscription adressé par courrier recommandé et remise en mains propres contre décharge.

#### **EXERCICE DES BSAANE – PRIX D'ACQUISITION**

Le prix de souscription ou d'acquisition de chaque action PSB Industries au titre de chaque exercice de BSAANE a été fixé, conformément à l'avis d'expert, à 34,53 euros l'action (correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons).

Ce prix de souscription ou d'acquisition ne pourra être modifié, sauf si la société vient à réaliser une opération financière ou sur titres prévue par la loi. Dans ce cas, le conseil d'administration procéderait dans les conditions réglementaires à la détermination de l'ajustement du nombre et/ou du prix des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

#### **DÉLAI D'EXERCICE DES BSAANE**

L'exercice des BSAANE sera notifié au Président Directeur Général de la société par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en mains propres contre décharge et ne pourra se faire qu'à raison :

- de 50 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2015,
- et de 50 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,

étant précisé que les options non levées au titre de la première période se cumuleront à celles de la seconde période.

A défaut d'exercice des BSAANE, au plus tard le 31 décembre 2017, ils seront caducs.

### **PRIX D'EXERCICE DES BSAANE**

Les actions nouvelles remises ou émises, au choix de la société PSB INDUSTRIES, par suite des levées d'options devront être intégralement payées ou libérées, selon le cas, lors de l'attribution des actions, le prix pourra être payé en numéraire ou encore en tout ou partie par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Les actions porteront jouissance à compter de leur remise effective.

Nous vous informons que :

- l'incidence sur la situation des actionnaires de l'émission proposée sur la quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013 est de 0,0 euro par action (soit 26,61 contre 26,61 euros après dilution),
- l'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action au 6 février 2014 est de 0,0 euro par action (soit 37,00 contre 37,00 euros après dilution).

Le Conseil d'Administration

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

Réunion du conseil d'administration du 6 février 2014

### Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 15 mars 2013 sur l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de diverses valeurs mobilières, réservée aux salariés et/ou aux dirigeants sociaux de votre société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par votre société, ou certaines catégories d'entre eux, autorisée par votre assemblée générale mixte du 27 mai 2013.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération, le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pouvant pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de cette assemblée. Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 6 février 2014 de procéder à une émission de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes (BSAANE) dont le prix de souscription a été fixé, conformément à l'avis d'expert, à 2,07 euros par BSAANE. Le prix de souscription ou d'acquisition de chaque action PSB Industries au titre de chaque exercice de BSAANE a été fixé, conformément à l'avis d'expert, à 34,53 euros.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes, étant précisé que les comptes annuels et consolidés n'ont pas encore été approuvés par votre assemblée générale, et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale mixte du 27 mai 2013 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Anancy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 13 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Bruno Pouget      Alain Chavance

ERNST & YOUNG et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 8

## Organes de contrôle et attestation

### 1. Honoraires des commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	2013		2012	
	en euros HT	en %	en euros HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	70 700	57	64 700	42
Filiales intégrées globalement	53 100	43	73 100	48
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	-	-	15 925	10
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>123 800</b>	<b>100</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>

#### MAZARS

<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	51 400	20	58 700	24
Filiales intégrées globalement	155 172	62	165 620	66
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	33 800	13	17 875	7
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>240 372</b>	<b>96</b>	<b>242 195</b>	<b>97</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	11 083	4	8 670	3
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>11 083</b>	<b>4</b>	<b>8 670</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>251 455</b>	<b>100</b>	<b>250 865</b>	<b>100</b>



# Chapitre 8

## Organes de contrôle et attestation

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB Industries en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Monsieur Olivier Bietrix, domicilié Le Premium 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et la société Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés en 2010 jusqu'en 2016 (assemblée générale de 2016 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015).

### 2. Attestation du responsable du rapport financier

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Anncy, le 13 février 2014

Le Président Directeur Général  
Olivier Salaun

# Chapitre 9

## Sommaire d'accès rapide

### Attestation et rapports

Attestation du responsable du rapport financier p. 112

Rapports des contrôleurs légaux

- rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la société PSB Industries p. 29 à 31
- rapport sur les comptes consolidés p. 78, 79
- rapport sur les comptes annuels p. 92, 93
- rapport sur le rapport du Président du conseil d'administration p. 99
- rapport sur les conventions et engagements réglementés p. 100
- rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription p. 106
- rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise p.107
- rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes avec suppression du droit préférentiel de souscription p. 110

### Renseignements de caractère général sur le titre

Renseignements sur l'action PSB Industries p. 4

Evolution boursière au cours des 3 dernières années p. 5

Dividende par action p. 5, 7

Evolution du cours de l'action au cours de l'exercice 2013 p. 4

Autres informations p. 5

### Capital et droits de vote

Actionnariat p. 4

Evolution de l'actionnariat p. 14

### Activités du groupe

Activités du groupe et organigramme p. 2

Chiffres clés p. 6, 32

Informations chiffrées sectorielles p. 74

### Analyse des risques du groupe

Facteurs de risques p. 25

Gestion des risques p. 63

### Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Note méthodologique p. 16

Informations sociales p.17 à 21

Informations environnementales p. 21 à 23

Informations sociétales p. 23 à 25

# Chapitre 9

## Sommaire d'accès rapide

### Patrimoine, situation financière et résultats

Comptes consolidés et annexes p. 32 à 77

Engagements hors bilan p. 68

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux p. 77, 111

Recherche et développement p. 25

### Gouvernement d'entreprise

Composition p. 8 à 11

Fonctionnement des organes d'administration p. 94 à 98

Composition du comité exécutif p. 2

Conventions et engagements réglementés p. 100

### Assemblée Générale

Projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2014 p. 101 à 105

Rapport complémentaire spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du code de commerce p. 108, 109

PSB INDUSTRIES

BP 22 / F-74001 Annecy Cedex

Tél. +33 4 50 09 00 02 / Fax +33 4 50 27 11 78

[www.psbindust.com](http://www.psbindust.com)

TEXEN

ZI Le Pognat / BP 77 / F-01460 Brion

Tél. +33 4 74 76 71 60 / Fax +33 4 74 76 71 58

[www.groupetexen.fr](http://www.groupetexen.fr)

CGL PACK

BP 9020 / F-74990 Annecy Cedex 9

Tél. +33 4 50 27 34 50 / Fax +33 4 50 27 34 47

[www.cglpack.com](http://www.cglpack.com)

BAIKOWSKI

BP 501 / F-74339 La Balme de Sillingy Cedex

Tél. +33 4 50 22 69 02 / Fax +33 4 50 22 28 92

[www.baikowski.com](http://www.baikowski.com)

**PSB** INDUSTRIES  
Emballage et chimie de spécialités